

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL

26 mars 2015 à 21 heures

La séance est ouverte à 21h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant.

Il est fait appel des conseillers municipaux par Mme Quinzin.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme COVI-HOUEMAVO à M. LEGRAND

- Approbation du compte rendu de la séance du 5 février 2015.

M. RUFAT : Page 63, j'ai parlé de la pollution à Antony, on était sous l'ancien régime, on était limité dans le temps et donc je me suis abstenu de donner mes sources, ce qui a valu un commentaire que je trouve assez déplacé dans votre tribune mensuelle, alors j'ai les sources, vous pouvez tous aller regarder sur Airparif, vous pouvez tous aller voir que dans les bilans de pollution la ville d'Antony fait partie des villes, surtout pour les particules les plus petites, qui ont un taux maximum sur les axes routiers et autoroutiers, et donc elle fait partie des villes les plus polluées du 92 comme je l'avais dit.

Alors nous empêcher de parler et nous le reprocher ensuite, je ne trouve pas ça très clean de votre part.

M. le Maire : Evidemment, si vous allez chercher sur les autoroutes, vous risquez de gagner, mais enfin Antony ce n'est pas l'autoroute, heureusement !

M. RUFAT : Mais vous verrez que le centre ville fait partie aussi des zones les plus rouges. C'est un peu comme la thermographie qui a été faite il n'y a pas si longtemps où l'hôtel de ville était le point lumineux le plus important de la thermographie, je suis désolé mais Airparif montre qu'Antony fait partie des points les plus rouges. Ce n'est pas toute la ville mais le centre ville, oui.

M. le Maire : Oui, c'est 1% de la ville. Sur les quartiers d'Antony qui forment les 950 hectares, il y a à peu près 900 hectares qui sont beaucoup plus calmes et moins pollués que les autres.

M. RUFAT : Vous avez dit que j'étais le spécialiste du « gant blanc » sur le territoire, donc j'ai regardé.

M. le Maire : Le sergent Rufat !

S'il n'y a pas d'autres remarques, je considère le compte rendu comme adopté.

- Décisions prises par Monsieur le Maire pendant l'intersession.

Mme CHARRIER : J'avais une question sur la décision n° 4 : il s'agit d'une convention avec l'association GYGO ; pour ceux qui ne connaîtraient pas il s'agit d'une association travaillant dans le cadre de la politique de la ville ; cette association a organisé des ateliers d'arts plastiques à destination des jeunes de la structure 1,2,3 Malins pour un montant de 10 045,45 €. Nous voudrions savoir si les montants alloués dans cette convention font partie de la globalité des financements attribués à GYGO ou s'il s'agit de montants complémentaires.

M. AÏT-OUARAZ : Cette convention couvre en fait la période de janvier à juillet 2015, je ne vais pas vous faire le détail des actions qui seront

réalisées, elles vont couvrir 4 groupes de 12 enfants et c'est une prestation sur le temps périscolaire : deux ateliers le mardi et le jeudi pour les cycles 2 et 3. Donc c'est indépendant...

Mme CHARRIER : Donc c'était dans les financements alloués normalement ou bien il s'agit d'autre chose ?

M. AÏT-OUARAZ : Autre chose.

Mme HAGEL : Point n° 6 : « adoption d'un avenant n° 1 au marché d'entretien et de nettoyage des établissements municipaux de la ville d'Antony pour le lot Bâtiments administratifs, culturels, industriels, sportifs, périscolaires » avec une société privée pour un peu plus de 10 000 €. Ma question est la suivante : vous avez fait le choix de déléguer au privé ces missions d'entretien et de nettoyage, nous n'avons jamais de bilan sur ces travaux importants dans les équipements dont vous êtes si fiers, est-ce que vous êtes aussi fiers de la manière dont ils sont entretenus et nettoyés ? En effet, on nous remonte de temps en temps des problèmes dans tel ou tel équipement, est-ce que la poussière est posée à ces endroits-là juste par des méchants Antoniens qui ne votent pas pour vous ?

M. le Maire : J'allais dire qu'on allait envoyer le sergent Rufat pour vérifier, mais ce n'est pas la peine, ça se voit à l'œil nu ; effectivement le marché a changé en février et le nouveau prestataire a du mal à s'y faire, on va prendre des mesures pour qu'il améliore son efficacité. Mais là il ne s'agit pas du marché mais d'un renforcement puisque même avec l'ancien prestataire, le travail n'était pas suffisant. On demande plus. Alors qu'à Vasarely le travail demandé est suffisant, c'est le résultat qui ne l'est pas.

Mme HAGEL : C'est vous, Monsieur le Maire, qui avez prononcé le nom de Vasarely, je ne l'ai pas dit, mais nous avons apparemment les mêmes informations.

M. le Maire : Là, il s'agit de la maison des Bas-Graviers, de l'IUFM, et de la ludothèque qui sont tellement fréquentés qu'ils ont besoin d'un renfort de nettoyage.

Mme HAGEL : Du personnel municipal, c'est parfois mieux, mais enfin...

M. le Maire : C'est ce que je pensais autrefois mais j'en suis maintenant dissuadé, des études très précises ont été faites.

Mme HAGEL : Ce serait intéressant que nous soyons informés de ces études.

M. le Maire : M. Fouquet pourra vous faire un rapport là-dessus lors d'une prochaine commission.

Mme CHARRIER : J'avais une deuxième question à propos de la décision 08, page 2, il s'agit d'une « mise à disposition gratuite de deux salles au profit de l'association IFAC pour l'organisation d'une session de formation générale BAFA », je pense que cette formation se tient par rapport aux animateurs du périscolaire, on en avait parlé d'ailleurs en commission, je voudrais simplement savoir si cette formation est payée par les animateurs, si ce sont les animateurs qui payent cette formation, ou bien si c'est la mairie qui paye la formation des animateurs ?

M. LE BOURHIS : Il s'agit d'une session de formation au BAFA pour les animateurs du service Jeunesse. Les animateurs du périscolaire auront également une formation par l'IFAC, elle est bien sûr gratuite pour les animateurs.

M. RUFAT : Il y a deux décisions sur l'occupation de Kerjouanno, la n° 3 et n° 14, le montant journalier est différent entre les deux : pour la 3 c'est Antony Berny Cycliste, et la 14 c'est l'association Ligue Bretagne Voile.

M. le Maire : Antony Berny Cycliste est à 33 €..

M. RUFAT : Et l'autre est à 41 € ; il y a probablement une raison.

M. le Maire : On me dit que pour la 14, c'est pour le transport, mais je ne vois pas tellement quel transport.

M. RUFAT : Non, je ne crois pas, ce n'est pas la ville qui paye le transport de la Ligue de Bretagne quand même ? Ou alors vous dépassez vos compétences !

M. le Maire : On vous donnera la réponse. Je n'ai pas la réponse ici et apparemment personne ne l'a autour de moi.

M. RUFAT : En tous cas est-ce qu'on peut envisager des tarifs avec Kerjouanno qui se feraient selon une réciprocité ? Il y a peut-être une différence entre Antoniens et non Antoniens...

M. le Maire : C'est peut-être moins cher pour les gens de Kerjouanno, mais je ne suis pas sûr qu'ils aient besoin d'y aller, ils ont tout sur place. D'autres questions ?

- Liste des Déclarations d'intention d'aliéner.

Mme CHARRIER : Page 8, à propos d'une vente qui a eu lieu Avenue de la Division Leclerc et qui a été annulée, il y a un nouvel acquéreur qui s'est présenté, pour l'ancien acquéreur il y avait une vente qui était proposée, il y avait déjà tous les panneaux pour un projet de construction immobilière, future résidence de standing, et tout a disparu. Alors que s'est-il passé ? Et peut-on savoir si le nouvel acquéreur reprend un projet de même type ?

M. MARTIN : Non, il n'y a pas d'annulation, cette société est toujours sur son projet qui n'a pas encore démarré, mais ils sont toujours acquéreurs et ce projet sera lancé prochainement.

Mme CHARRIER : Alors comment se fait-il qu'elle ait été annulée ? Il y a eu annulation de la vente du 7 janvier 2014.

M. le Maire : Cette DIA annule et remplace sans doute la précédente.

M. MARTIN : C'est la DIA qui a été annulée et remplacée mais l'opération reste entière complètement.

Mme CHARRIER : La DIA a été annulée mais la vente subsiste ?

M. le Maire : Pour le moment, oui.

Mme CHARRIER : Mais tout a disparu.

M. MARTIN : Il se peut qu'ils aient un retard ou un problème mais leur dossier est toujours ouvert.

M. RUFAT : Pages 28 et 29 il y a toute une série de pavillons rue des Baconnets qui sont en vente, j'ai bien compris qu'une opération immobilière était prévue et j'ai eu plusieurs échos différents sur la volumétrie, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est exactement ?

M. le Maire : L'acquéreur est Nexity, mais pour la volumétrie, peut-être que Philippe Martin a des informations ?

M. MARTIN : Oui, effectivement, Nexity a engagé un projet sur les surfaces de ces pavillons, donc ils procèdent à l'acquisition de ces pavillons mais pour l'instant il n'y a aucun projet de permis de construire ni de permis de construire de déposé.

Mme HAGEL : Je suis un peu étonnée de la réponse de M. Martin ; d'abord je voudrais dire une chose : vous vous répandez dans les gazettes pour dire que vous êtes hostiles au fait de toucher le tissu pavillonnaire, pour dire qu'il ne faut pas densifier, il n'empêche que là vous n'hésitez pas, dès qu'un promoteur le souhaite, à laisser une partie de la ville qui est déjà assez fortement urbanisée un peu plus dans ce cas là ; Il y a 5 pavillons, il y aura 2200 mètres carrés, les informations sont très claires, nous avons des contacts avec les habitants de ces pavillons qui ont vendu, on nous a donné un chiffre de 25 logements, c'est la mairie qui nous a dit cela...

M. MARTIN : Tout à fait, et d'ailleurs nous l'avons dit à la commission.

Mme HAGEL : Sauf que pour les vendeurs ce n'est pas du tout ça, c'est le double, c'est dans leur acte de vente, c'est 50 logements et 100 places de parking.

M. le Maire : 100 places ?

Mme HAGEL : Tout à fait, c'est dans leur acte de vente.

M. le Maire : On applique ce qui est dans le PLU.

Mme HAGEL : ce que je veux dire, c'est que c'est un très gros projet.

M. le Maire : A côté du Grand Ensemble, ce n'est pas tant que ça.

Mme HAGEL : Oui mais vous continuez quand même de densifier, donc ne dites pas que vous êtes contre la densification. C'est purement de la propagande.

M. le Maire : Nous sommes contre la densification dans la zone pavillonnaire. Là, on n'y est pas.

Mme HAGEL : Si, c'est la zone pavillonnaire.

M. le Maire : Non, on n'y est pas.

Mme HAGEL : C'est en limite de zone pavillonnaire...

M. le Maire : Oui, en limite.

Mme HAGEL : « La zone se rétrécit » !

M. le Maire : Pas beaucoup, depuis 30 ans elle n'a pas beaucoup reculé, ce n'est pas comme dans les autres villes.

Mme HAGEL : Nous sommes tous convaincus qu'il y a besoin de logements, ce n'est pas une critique en soi, mais c'est votre propagande, vous dites : nous ne toucherons pas à la zone pavillonnaire, on veut tout simplement vous dire que là, vous y touchez.

M. MARTIN : Non, ce programme-là est quand même conçu au bout de la rue des Baconnets avec d'un côté les immeubles de la rue de la Caspienne d'Antony Habitat, et de l'autre côté les immeubles d'Antony Habitat également...

Mme HAGEL : Mais la rue des Baconnets est une rue strictement pavillonnaire, et il y aura donc au bout un collectif de 50 logements et 100 places de parking. C'est dans l'acte de vente, 100 places de parking et des parkings souterrains.

M. le Maire : Deux places par logement c'est très bien, c'est parfait, c'est ce qu'on leur demande et qu'ils n'ont pas toujours envie de faire.

Mme HAGEL : Mais ne nous dites pas que vous n'êtes pas au courant.

M. le Maire : Nous sommes au courant que Nexity a un projet mais je ne connais pas le projet.

M. MARTIN : Je n'ai pas dit que je n'étais pas au courant, je vous ai dit que le projet tel qu'il est parti sera plutôt autour d'une trentaine de logements que d'une cinquantaine, mais rien n'est déposé encore ; vous savez qu'entre le moment où il y a un projet, le moment où il est déposé et le moment où il est accepté, il peut se passer beaucoup de choses.

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir sur les DIA ?
(Non)

- 1 – Modification du règlement intérieur du conseil municipal

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Ce règlement a déjà été appliqué comme vous l'avez remarqué à la séance précédente, et il est proposé de modifier les articles 20 et 24 du règlement intérieur du conseil municipal en application d'un jugement rendu par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 19 février dernier.

Pour éviter en effet de voir s'éterniser les débats de manière excessive, l'article 20 du règlement intérieur avait fixé des limites au temps de parole des intervenants : deux interventions maximum par groupe et un temps limité à 3 minutes ou 10 minutes suivant le cas par intervention selon l'importance du sujet.

Le tribunal administratif saisi par l'opposition, par une grande partie de l'opposition en tous cas, a jugé qu'on ne pouvait pas enfermer le temps de parole des conseillers municipaux -et pas des groupes- des conseillers municipaux dans des limites prédéterminées quelles que

soient ces limites. C'est pour lui une question de principe, c'est-à-dire que si les limites avaient été fixées à 20 minutes par sujet, par intervenant, il aurait aussi annulé ; peut-être que vous vous n'auriez pas demandé l'annulation, mais si vous l'aviez demandé il aurait annulé.

Il est donc proposé au conseil de supprimer les limites prédéterminées. Mais je vous confirme, au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, qu'il appartiendra toujours au Maire, s'il estime que l'intervention se prolonge de manière excessive, d'inviter l'orateur à conclure, et je note donc que vous avez plus confiance en moi que dans des limites prédéterminées.

En revanche le tribunal, saisi également par l'opposition sur l'article 34 qui répartit l'espace d'expression dans le BMO, a jugé que celui-ci était parfaitement légal et équitablement réparti, ce qui n'était pas a priori votre avis.

Je note également que le tribunal ne retient pas la notion de « groupe » et que par conséquent l'article 20 et l'article 24 ne font plus mention des groupes. Donc vous avez la parole 20 minutes chacun si vous voulez sur chaque sujet, et même plus, sauf si j'estime que c'est trop.

M. RUFAT : Je pense que vous savez d'avance que l'on ne va pas passer 20 minutes sur cette délibération ; mais au nom du groupe municipal d'Antony et Mme Delpech interviendra aussi au nom du Front de Gauche, groupes qui ont soutenu ce recours au tribunal administratif, je me félicite du changement du règlement intérieur. Vous avez expliqué l'introduction du règlement intérieur mais je me souviens que dans la discussion il y a un an, en juin, vous aviez dit qu'il y avait des articles qui avaient davantage bougé que d'autres, et que c'était à la demande de la majorité. Je vois qu'aujourd'hui cette demande de la majorité est invalidée et que le tribunal administratif, vous l'avez bien rappelé, a critiqué assez nettement cette disposition.

Alors oui, nous avons attaqué l'article 20, nous avons attaqué le 34, je regrette de ne pas avoir attaqué le 31 puisqu'on aurait gagné, le 31 limite le temps de parole pour les questions orales, ceci étant c'est vrai que l'opposition se sent toujours muselée. Je vais me permettre de citer un élu UMP de l'opposition du Département, vous avez dit que j'étais le sergent Rufat, donc là aussi

M. le Maire : Vous allez être l'adjudant !

M. RUFAT : Oui, je vais peut-être gagner du galon ! Cet élu de l'UMP, de l'opposition des Hauts de Seine, a attaqué aussi son règlement intérieur mais il l'a fait auprès du préfet, c'est assez original, et ses reproches portaient sur les questions orales. Figurez-vous que les questions orales étaient limitées à 2 par conseiller, pas par groupe, deux par conseiller et ils ne devaient pas excéder...30 minutes ; cet élu UMP de Neuilly, puisqu'il s'agit de Neuilly, a trouvé que le Maire UDI était trop tyrannique avec lui avec deux questions par personne et 30 minutes ! Donc si vous comprenez le courroux que votre ami UMP avait sur Neuilly, vous comprenez aussi que nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir l'article 20 totalement modifié, et donc pour les questions orales nous ne demandons pas par individu 30 minutes mais un peu plus de souplesse qu'aujourd'hui et que vous ayez une application avec discernement et pas avec un chronomètre.

Mme DELPECH : Nous aussi nous saluons la décision du tribunal administratif de Cergy qui redonne une liberté d'expression orale totale à l'ensemble des membres de ce conseil, ce qui représente une avancée en matière de démocratie locale par rapport à la situation antérieure.

De par la rédaction initiale de l'article 22 du règlement intérieur qui limitait ce temps de parole, vous avez joué avec le feu, M. le Maire, sachant très bien que cette disposition était contraire à la jurisprudence. La preuve :

vous avez décidé de ne pas faire appel de la décision du tribunal administratif censurant ce même article.

Pour ce qui concerne l'expression écrite, en l'occurrence dans le bulletin municipal, vous vous en tenez strictement à la loi, vous accordez un sixième de page à chaque groupe de l'opposition sur les 48 pages du bulletin. Les Antoniens qui les lisent auront remarqué qu'au-delà de 20 lignes, sur une largeur de 5,5 centimètres, c'est-à-dire 6 mots par ligne en moyenne, le texte devient illisible vu la petitesse des caractères. Or qu'est-ce que 20 lignes pour exprimer un point de vue ? A Nanterre, 6 groupes politiques, majorité et opposition, disposent chacun d'une demi-page dans la rubrique Expression. A Gennevilliers, 7 groupes politiques ont un quart de page chacun dans la rubrique Libre Expression. A Clichy, ce sont principalement les deux groupes de l'opposition qui s'expriment sur un minimum d'un quart de page dans la rubrique Expression. C'est une autre forme, une autre conception de l'exercice de la démocratie mais rien n'est immuable, la discussion peut faire évoluer votre point de vue, c'est ce que nous souhaitons.

Mme CHARRIER : Je voulais intervenir sur le point que vient d'évoquer Mme Delpech et vous dire que vraiment cette restriction de l'expression de l'opposition dans le BMO est honteuse quelque part, pas pour nous opposition, mais pour vous. Vous auriez pu, M. le Maire, avoir l'élégance du vainqueur, le panache ce n'est pas mal non plus !

M. le Maire : C'est votre position, ce n'est pas celle du tribunal.

Mme CHARRIER : Il y a la loi, il y a la réglementation et puis il y a l'élégance aussi.

Mme HAGEL : Cette loi-là, c'est vous qui la faites, vous auriez pu la faire autrement, vous avez encore la possibilité, c'est ce que dit Mme Charrier, vous avez toujours la possibilité de changer.

M. le Maire : A la Région Ile-de-France le temps de parole est réparti en fonction du nombre d'élus et ça n'a pas été censuré, et comme la loi électorale donne beaucoup d'élus à la majorité et pas beaucoup à l'opposition, les opposants n'ont pas beaucoup de temps de parole. Si on appliquait la même règle ici, j'imagine vos réactions ! Et nous, nous serions censurés mais pas la Région Ile-de-France.

Mme HAGEL : Sauf que là-bas ils sont 209, nous ici nous sommes 49.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité)

M. le Maire : Je propose que nous passions les motions avant l'ordre du jour pour avancer la discussion et discuter de ces motions avant 2 h du matin. D'abord la motion n° 32 qui concerne le projet de métropole :

- 32 - Motion du Conseil Municipal relative au projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Mes chers collègues, l'Etat, décidément, s'acharne sur les communes d'Ile-de-France ; il veut à tout prix les priver de leur liberté d'aménagement. Cette détermination, il la montre d'abord dans le débat sur la Métropole, mais nous avons aussi découvert récemment qu'il travaille secrètement sur des projets d'Opérations dites d'Intérêt National, des OIN, qui lui permettraient d'aménager lui-même des sites de l'agglomération sans avoir à s'embarrasser de l'avis des habitants. C'est le retour en force des Jacobins !

La première motion que je vous propose concerne la Métropole, la deuxième concernera les OIN.

Pour la Métropole, en juillet 2013, ceux qui étaient là s'en souviennent, donc il y a deux ans, les députés ont voté par surprise et sans aucune concertation avec les élus locaux pourtant rassemblés pour réfléchir

ensemble sur ce sujet dans le syndicat Paris Métropole un projet de loi créant une Métropole du Grand Paris, la MGP. Cette métropole supprimait carrément les intercommunalités existantes et surtout privait les communes de leur liberté d'aménagement. C'est ainsi que la métropole, au terme de cette loi MAPTAM, déciderait à l'avenir du détail des plans locaux d'urbanisme des communes.

Malgré la ferme opposition des trois quarts des élus de Paris Métropole, les trois quarts des élus, à l'époque l'opposition n'avait pas beaucoup d'élus, les trois quarts des élus y compris donc les élus de la majorité et y compris les élus écologistes, ont confirmé leur choix en votant la loi MAPTAM en janvier 2014.

Après les élections municipales qui ont vu un changement considérable du nombre d'élus de l'opposition et une baisse considérable aussi du nombre d'élus de la majorité, les élus de Paris Métropole ont demandé au Premier ministre de revenir sur certaines dispositions de cette loi et le Premier ministre Manuel Valls a accepté. Il a proposé à Paris Métropole de rédiger un projet de texte qu'il proposerait, lui, aux députés et aux sénateurs, se faisant fort de faire passer cette nouvelle loi qui serait consensuelle.

Le texte rédigé par Paris Métropole a été adopté par la quasi-totalité des élus, ce ne sont pas les trois quarts, c'était 94% toutes tendances confondues, y compris les écologistes. Tous les écologistes étaient là, le maire d'Arcueil était avec nous, les communistes aussi étaient avec nous, et même tous les petits partis de gauche et la majorité des élus socialistes. Il n'y avait que 6% qui étaient contre.

Ce texte ne rendait pas directement à la commune mais via le territoire la définition du PLU et donc la compétence d'aménagement. Malheureusement, malgré ce consensus presque général, la ministre en charge du projet, contre l'avis apparemment du Premier ministre, Mme

Lebranchu, avec la majorité des députés, est revenue largement en première lecture à un texte plus proche du précédent en soumettant notamment l'adoption du PLU à l'avis conforme de la Métropole.

Comme la quasi-totalité des communes de l'agglomération parisienne, nous demandons donc à l'Assemblée Nationale de rendre en deuxième lecture aux communes le droit de déterminer librement leur aménagement ; en effet nous ne voulons pas de la densification que vous désirez, vous, et que l'Etat veut nous imposer ; nous voulons conserver notre cadre de vie. Nous demandons aussi à l'Assemblée Nationale de mettre en œuvre une autre conception de la métropole, métropole dont le périmètre couvrirait la totalité de l'agglomération parisienne et pas seulement la partie centrale, une vraie métropole qui prendrait en charge les domaines stratégiques qui sont normalement les siens, notamment les grands projets de développement économique, et qui laisserait le soin aux territoires et aux communes de traiter les problématiques locales.

Qui souhaite la parole ?

M. RUFAT : Changement donc de programme dans l'ordre du jour. Il y a quand même un certain nombre de choses qui sont inexactes dans ce que vous venez de dire, M. le Maire. D'abord j'ai trouvé assez original de terminer par une motion, deux motions, trois motions, j'ai l'impression qu'on était dans une réunion de parti politique et plus dans un conseil municipal. Comme ça, plein de motions, j'ai trouvé ça assez original.

Je ne sais pas si vous étiez dans ces réunions d'élus qui votaient à l'unanimité mais je n'ai pas compris exactement la même chose que vous dans la loi telle qu'elle est aujourd'hui ; alors elle va encore repasser mais ce n'est pas exactement cela : l'idée de départ de la métropole -et c'était une idée partagée par les trois quarts, pas par tous mais par une grande partie des élus de tous bords-, c'était de rééquilibrer un peu mieux la grande métropole, de casser la muraille que fait le périphérique, d'avoir un

peu plus de souplesse et d'intelligence dans l'urbanisme de Paris et de sa petite ceinture ; tous les gens partageaient à peu près cette idée, et c'est lors de la réalisation que ça posait des problèmes. C'était lorsqu'on a dit où se feront les résidences, où se feront les transports, où se feront les zones d'activité, ce sont les moments de passage à l'acte où l'enthousiasme du Grand Paris s'est un peu affaibli, et peut-être que les députés ont eu raison de secouer un peu le train-train de ce qui n'avancait pas.

Le PLU tel qu'il est prévu ne sera pas rendu aux communes, il est prévu qu'il soit rendu aux territoires. Ce sont les territoires qui vont être responsables des PLU, et ils vont avoir une responsabilité juridique. Or dans les territoires vous allez siéger, vous allez avoir votre mot à dire sur ce PLU. Ce qui est demandé, ce n'est pas un avis conforme, c'est de rentrer en cohérence avec le Schéma de Cohérence de l'Organisation Territoriale, le SCOT, comme aujourd'hui notre PLU doit être en cohérence avec le SDRIF. C'est le même principe. Alors vous pouvez polémiquer mais c'est le même principe.

Ensuite, si votre souhait était d'améliorer la démocratie du Grand Paris, je pense que dans votre motion vous auriez dû ajouter la représentation des minorités locales dans les territoires, ce qui n'est pas prévu aujourd'hui. Elle est prévue dans les conseils d'agglomération, elle n'est pas prévue dans les conseils de territoires ; je pense que vous auriez dû aller au-delà de dénoncer simplement les PLU, et dire aussi que les élus locaux de la minorité soient représentés.

Et puis pour aller encore au-delà, si c'est votre souhait, dire que les présidents des conseils départementaux ont le droit d'être présidents de la Grande Métropole.

Enfin, vous vous attaquez, lorsque vous parlez de la densification, au fait de construire beaucoup de logements, c'est ce qui est marqué dans votre

vœu, comme si à Antony on ne construisait pas beaucoup de logements ! Quand vous transformez les terrains de l'US Metro en centaines de logements et en bureaux, quand vous démolissez l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres rue Pajeaud pour en faire un nouveau quartier, lorsque vous construisez des logements autour du collège Descartes, lorsque vous lorgnez sur les terrains Jean Zay pour construire une tour de 9 étages accolée au bâtiment A, lorsque comme on vient de le voir dans la zone pavillonnaire des Baconnets, peut-être juste au bout, peut-être qu'elle ne compte pas, vous acceptez une opération immobilière de plusieurs dizaines de logements, que faites-vous sinon construire des logements, sinon de la massification ? Alors c'est vous qui l'avez décidé et ça vous convient, on l'a bien compris, mais vous savez bien, Monsieur le Maire, que si l'on veut maintenir la population sur Antony, il faut construire une centaine de logements par an, et c'est d'ailleurs dans le Plan Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération. Donc vous êtes amené comme tous les maires franciliens à contribuer à la densification de la Petite Couronne.

Alors cette motion est assez surréaliste ! Vous allez, vous, décider à l'US Métro, à Jean Zay, à Pajeaud et ailleurs de faire des constructions, je ne parle pas d'Antynypole qui va être construit avec des logements et des secteurs d'activité, vous allez être obligés de faire de l'aménagement et vous dites que ce n'est pas bien, c'est assez paradoxal. C'est pour cela que nous ne nous associerons pas à cette motion.

M. MEUNIER : Monsieur le Maire, voilà une motion dont je dois dire que nous partageons l'esprit en ce qui concerne ce volet urbanisme. En effet, il n'est pas admissible que le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoie que les plans locaux d'urbanisme soient soumis à l'avis conforme de la Métropole, lui donnant ainsi un droit de véto sur les PLU.

Pourtant comme vous l'avez dit, au sein de la mission de préfiguration du Grand Paris, un consensus avait été trouvé afin que le PLU soit de la compétence du conseil de territoire. Un consensus qui n'est pourtant pas des plus satisfaisants puisqu'il retire aux communes la libre administration de leur PLU.

Mais notre critique de la loi NOTRe ne s'arrête pas là. Celle-ci s'inscrit dans une logique de régionalisation, de nouvelle région avec des compétences renforcées, et de métropolisation qui éloigne toujours un peu plus les citoyens des décisions ; ainsi que dans une logique de mise en concurrence entre elles des régions et des métropoles tel que voulu au niveau européen en réduisant la libre administration des autres collectivités territoriales. Le tout après avoir réduit leurs ressources et mis sous contrôle leurs dépenses. Ainsi, par exemple cette loi dans l'état actuel du projet ôte-t-elle aux départements d'importantes compétences de proximité en les transférant aux régions, les mettant ainsi sous la tutelle des régions dans un grand nombre de domaines ; chacune des collectivités territoriales existantes ont une utilité pourtant, elle doit pouvoir disposer de compétences identifiées mais non exclusives, d'outils de coopération, de moyens pour agir en faveur de projets partagés. Elles doivent aussi avoir la possibilité d'intervenir quand les intérêts de leurs territoires sont en cause, et cela passe entre autres pour les départements par le maintien de la clause de compétence générale. Je vous remercie.

M. le Maire : Je vous remercie, M. Meunier, pour ce plaidoyer qui effectivement rejoint notre position, nous voulons garder la liberté d'aménagement de la ville, c'est clair, et cette liberté est refusée désormais par l'Assemblée Nationale, par le Gouvernement, en tous cas par une partie du Gouvernement puisque la métropole peut nous interdire d'aménager la ville comme nous le souhaitons par un avis conforme, et

l'avis conforme est un droit de véto. A priori elle n'a peut-être pas le droit de nous imposer sa position mais elle peut nous empêcher de définir un PLU. C'est comme ça, et tout le monde l'a bien compris, y compris le parti communiste, nous ne sommes pas les seuls à le comprendre ainsi.

Le sujet est : faut-il ou pas accepter cette nouvelle loi ? Nous, nous la refusons parce que nous voulons garder la liberté de nous aménager.

Alors M. Rufat, vous dites que nous construisons beaucoup trop, c'est quand même un peu paradoxal, vous qui avez voté le SDRIF, qui entend nous imposer de construire 15% de logements en plus ! Ce qui était impossible sans toucher à la zone pavillonnaire ; vous avez voté le SDRIF qui voulait autoriser les promoteurs à acheter les terrains de l'US Métro, pas les deux hectares périphériques, non, les 10 hectares qui restent aujourd'hui. Le SDRIF avait mis une grosse pastille sur l'US METRO cela voulait dire que les 10 hectares de l'US METRO pouvaient devenir une zone d'habitation, et également les terrains de SANOFI. Dieu merci, ils vont rester industriels et commerciaux ! Mais le SDRIF voulait les transformer également en terrains qui auraient servi à des « opérations juteuses » de promoteurs pour reprendre la bonne formule de M. Meunier. Non, il ne faut pas tout le temps mentir ni nier la réalité et Mme Hagel, vos amis écologistes qui sont maires aujourd'hui dans d'autres communes pensent comme nous, pas comme vous.

Mme HAGEL : Non, ce que vous dites est faux ! Mes amis écologistes comme vous dites disent que c'est un mensonge, ce que vous dites, que le PLU ne sera pas métropolitain, il sera territorial...

M. le Maire : Mais il y aura un veto le cas échéant de la Métropole.

Mme HAGEL : Non, pas de véto, ce sera un avis de conformité.

M. le Maire : Oui c'est ça exactement !

Mme HAGEL : Comme aujourd'hui avec le SDRIF.

M. le Maire : S'il veut qu'on fasse des grands ensembles, on ne pourra pas faire autre chose que des grands ensembles.

Mme HAGEL : Qui va faire les PLU ? Qui va les élaborer ? Ils seront élaborés par les villes, et ensuite les villes seront collectées au niveau des territoires, et les territoires rassembleront ; il y aura une cohérence sur l'ensemble du territoire.

M. le Maire : Non puisque la métropole pourra s'y opposer...

M. SERIN : Nous ne voulons pas du centralisme !

Mme HAGEL : Mais moi non plus je ne suis pas pour le centralisme, je suis pour une région cohérente.

M. SERIN : Vous voulez revenir au département de la Seine !

Mme HAGEL : Non, je ne dis pas que c'est une bonne chose de revenir au département de la Seine, certainement pas !

Vous auriez dû commencer, Monsieur le Maire, par donner l'état de la situation au niveau juridique à l'ensemble des élus de cette enceinte, pas simplement sur le PLU mais sur les avancées, sur le fait que les territoires ont enfin un statut propre avec une fiscalité propre...

M. le Maire : Pour 5 ans seulement, ils ont le temps de mourir ! C'est l'agonie des territoires !

Mme HAGEL : La fiscalité effectivement va jusqu'en 2020, mais le statut propre est un statut...

M. le Maire : Non, puisque Mme Hagel s'obstine à mentir, les territoires vont être créés entre 2016 et 2021, et après ils disparaîtront, ils n'auront plus aucune autonomie, ils ne pourront plus fixer eux-mêmes leurs impôts, par conséquent ils vivront de ce que la Métropole voudra bien leur donner, et on sait bien que ce ne sera pas grand-chose, ils n'auront plus aucun pouvoir ! Si on vous prive du droit de lever des impôts, vous n'avez plus aucun pouvoir, vous faites ce que l'on vous dit, donc les territoires seront de simples départements de la Métropole.

M. MEDAN : Pourquoi croyez-vous que tous les maires qui étaient présents, toutes les personnes présentes dans l'assemblée du conseil syndical de la Métropole du Grand Paris soient contre à 94% ? Cela veut dire qu'ils sont lucides, ils sont comme nous.

M. le Maire : Donc je vous rappelle la motion sur laquelle nous vous proposons de voter : nous voulons conserver la liberté de fixer nous-mêmes notre PLU, soit directement, soit par l'intermédiaire des territoires, mais nous ne voulons pas que la Métropole puisse y mettre son veto.

Vous n'êtes pas contre, vous, M. Feuillade ?

M. FEUILLADE : C'est-à-dire que j'ai une philosophie un peu différente de celle exprimée ce soir, et puisque vous me provoquez un peu, je dirai que cette loi est mal foutue depuis le démarrage, vous dites que 94% des maires veulent continuer à gérer dans leur petit pré-carré sans se préoccuper des autres, chacun fait son petit PLU de son côté, ici on ne veut faire que des pavillons et de l'autre côté, dans l'autre rue, à côté on ne veut faire que des logements en étages, des HLM etc...il faut une harmonisation de cette région, il faut réfléchir d'une autre manière, là on est embringué dans un machin où chacun reste sur ses positions, sur son petit pré-carré, je pense qu'il faut avoir une autre réflexion globale sur le devenir de cette région et de cette métropole.

M. SERIN : Alors tu votes avec nous ?

M. FEUILLADE : Non puisque je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, je le dis comme je le pense, cette réforme est mal foutue, mal engagée, et peut-être que je suis jacobin mais je pense qu'à un moment donné c'est de la responsabilité de l'Etat de dire quand ça ne va pas : c'est moi qui prends la main. Car ce n'est pas normal qu'il y ait des villes qui construisent des logements sociaux, 70% parfois, et d'autres qui n'en construisent pas. Ce n'est pas normal que d'un côté on fasse un tramway sur pneus et que d'un autre côté on fasse un tramway sur rails, et que

d'un autre côté on ne fasse pas de tramway et qu'on mette des bus sur pneus ; on est dans un système incohérent de gestion de cette métropole, et on continue, donc ça ne me satisfait pas.

Alors je vais voter avec mes amis mais honnêtement ce débat ne me convient pas, je le dis comme je le pense.

(Vote à main levée : motion adoptée par 44 voix pour et 5 voix contre.)

- 33 - Motion contre le projet de mise en place d'une opération d'intérêt national sur le secteur Jean Zay dans le cadre du programme de mobilisation pour le logement.

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Nous passons à la deuxième motion qui concerne le projet d'OIN, Opération d'Intérêt National ou soit disant national.

Dans le cadre du plan de mobilisation pour le logement en Ile-de-France, plan qui a été lancé dans la précipitation suite aux attentats islamistes, le Gouvernement a cru que le problème était dans le logement, je ne sais pas pourquoi, en tous cas il a pris prétexte de cela pour lancer un plan de mobilisation pour le logement en Ile-de-France le 17 février dernier. Donc l'Etat a chargé un établissement public placé sous son autorité, qui s'appelle le Grand Paris Aménagement, de recenser les secteurs qui seraient susceptibles de faire l'objet d'une opération d'intérêt national, c'est-à-dire une opération qui, en raison de son importance, échapperait à la compétence de la commune et relèverait directement de l'Etat.

Cette solution a été déjà utilisée pour Saclay, opération qui va au-delà de 10 hectares, qui porte sur des milliers d'hectares et d'intérêt vraiment national, qui va certainement relever l'économie française ! Le secteur Jean Zay a été repéré par les experts de cette autorité sur le site de la résidence universitaire qui, elle, ne fait que 10 hectares et qui ne mérite

peut-être pas le caractère d'opération d'intérêt national, il ne faut quand même pas exagérer. On pense que c'est très important mais pas à ce point là. Il s'agit de l'opération Multisites, il y a le territoire de la RUA, le territoire de l'Ecole Centrale, il y a celui de la Faculté de Pharmacie qui sont situés à Chatenay-Malabry.

La carte de l'opération va sensiblement au-delà des 10 hectares comme vous pouvez le deviner quand vous regardez la carte que l'on vous projette sur écran, elle recouvre aussi une grande partie du nord de la ville, le quartier Velpeau où il n'y a pas grand-chose, à part construire des HLM sur le stade Velpeau il n'y a pas grand-chose à faire dans ce quartier ; il y a aussi la rue Léon Blum où il y a davantage à construire, la rue d'Alsace-Lorraine, la rue des Marguerites, le bout de la rue de Châtenay, et même une partie du quartier de la Coulée Verte. Là, par contre, il y a de l'espace à récupérer pour faire un Grand Ensemble.

L'objectif du projet est de construire massivement des logements, c'est écrit sur le programme qu'on a réussi à retrouver : 5100 logements, pas un de moins, sont prévus sur l'ensemble des trois sites, pas seulement sur celui de la RUA mais enfin nous, nous aurons droit au tiers de ce total, soit 12 000 habitants supplémentaires entre Antony et Châtenay-Malabry, et selon un mode d'aménagement dont l'Etat sera le seul maître.

Pour construire massivement du logement, les technocrates gouvernementaux ont retrouvé leurs réflexes des années 60, ceux qu'ils avaient quand ils ont construit le Grand Ensemble, sans consulter la ville d'Antony à l'époque. Il se trouve que sur le site Jean Zay, nous avons déjà un projet, projet pour lequel nous avons signé un accord avec l'Etat, le Département, la CAHB, le CROUS, un projet qui consiste en effet à reconstruire partiellement la résidence universitaire dans le cadre d'un nouveau quartier, un nouveau quartier que nous allons définir ensemble avec les Antoniens au cours des six prochains mois puisque la

concertation que nous avons entamée en 2012 et qui avait été interrompue par un arrêt de la Jurisprudence administrative va reprendre dans les semaines qui viennent, et elle devrait durer jusqu'à la fin du mois de septembre, date à laquelle nous aurons à voter un plan d'aménagement pour le quartier Jean Zay.

Donc la ville d'Antony refuse le programme que lui prépare l'Etat, que veut nous imposer l'Etat, et elle entend définir son aménagement avec les habitants au cours des six prochains mois.

Voilà la motion que je vous propose.

M. MEUNIER : Autant je considère qu'il est totalement anormal que les communes soient dépossédées de la compétence du PLU, autant je considère que sur certains terrains à vocation publique, il n'est pas complètement anormal que l'Etat puisse s'emparer de la question de la construction du logement, tant de municipalités de droite se refusant à construire du logement social.

Le problème avec cette délibération est que l'on n'a pas plus connaissance des projets de l'Etat sur le secteur Jean Zay, et plus largement sur l'ensemble du secteur intégré dans l'Opération d'Intérêt National projetée : Jean Zay sur Antony mais également la Faculté de Pharmacie et l'Ecole Centrale à Châtenay-Malabry. S'agit-il pour le secteur Jean Zay de maintenir et de réhabiliter la Résidence Universitaire d'Antony et de construire du logement social et des équipements publics sur l'espace resté libre ? Ou bien de s'inscrire dans le cadre du protocole d'accord signé avec le Conseil Général des Hauts de Seine, la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre et d'autres villes ?

Ce qui est sûr, c'est que pour vous, en proposant cette motion, il s'agit de pouvoir mettre en œuvre le projet d'aménagement de ce secteur sans aucune contrainte ; projet qui consiste à amputer la Résidence Universitaire de la moitié de sa capacité a minima et d'édifier à la place

des logements étudiants démolis, des logements privés. Avec le protocole d'accord signé avec l'Etat, vous aviez cru détenir définitivement la main sur l'aménagement de ce secteur, aujourd'hui l'Etat souhaite reprendre la main, le retour du bâton en quelque sorte après avoir tout fait pour pouvoir disposer librement de ce terrain à vocation publique.

Mais quel projet porte l'Etat ? La fiche projet de l'Etat est plus qu'instructive et vous auriez pu la joindre en annexe, que nous apprend-elle ? Que trois objectifs principaux sont poursuivis :

- Mobiliser les acteurs publics propriétaires et gestionnaires de foncier mutable pour accélérer et engager la mutabilité des sites. En ce qui concerne le secteur Jean Zay, l'Etat s'inscrit donc dans la logique du protocole signé avec le Conseil Général, la CAHB, et la Ville d'Antony et c'est inacceptable pour nous.

- Renforcer la synergie entre les acteurs existants pour créer une programmation mixte et équilibrée qui produise des logements sur ce secteur intégré et desservi. Là encore, c'est la logique du protocole d'accord qui s'applique en ce qui concerne le secteur Jean Zay.

- Anticiper le déménagement des écoles vers le Plateau de Saclay pour favoriser une reconversion rapide de ces sites : La Faculté de Pharmacie et l'Ecole Centrale à Châtenay-Malabry. Un objectif qui s'inscrit dans la logique de mise en place de pôles de compétitivité et qui acte le départ de nos villes des lieux d'enseignement et de recherche avec toutes les conséquences qui s'ensuivent, aussi bien pour les étudiants, les personnels enseignants et administratifs de ces établissements que pour nos communes : accroissement du temps de trajet entre autre, perte de clientèle pour les commerces locaux.

Autant de raisons qui expliquent que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme LE BRIS : Deux points sur cette motion qui, après ce qu'on vient de dire, illustre encore bien le syndrome du « village gaulois » qui semble animer cette majorité ou encore « Antony seule contre tous », contre le reste du monde.

Après avoir noté le fait qu'Antony bénéficie d'une opération d'intérêt national dans le cadre du programme de mobilisation pour le logement en Ile de France, est-ce qu'il faut en conclure qu'Antony ne veut pas participer à la mobilisation régionale pour le logement ? Les Antoniens qui galèrent pour évoluer dans leur parcours résidentiel apprécieront. Ni même que son sort intéresse la nation.

Le régime juridique que vous décrivez de l'OIN se justifie par l'intérêt majeur du périmètre en question ; au titre des OIN existants on peut citer La Défense chère à notre député Président du Conseil Général, le Plateau de Saclay, Euro-méditerranée, le territoire de l'aéroport Roissy-Le Bourget, donc la majorité devrait plutôt se réjouir qu'Antony vienne prendre sa place dans ces atouts nationaux dont l'envergure va en faire des éléments d'attractivité internationale grâce à la résidence universitaire qui est devenue un élément d'identité et de patrimoine pour la commune. Et elle devrait porter cette fierté devant nos citoyens.

C'est par ailleurs la loi Borloo de 2006 qui a permis de conférer le caractère d'intérêt national à des opérations de logement social, donc vous pourrez vous appliquer à vous-mêmes le qualificatif de « technocratiques ». Cette OIN montre juste qu'Antony seule n'a pas su programmer une opération suffisamment mixte et répondant aux besoins du territoire et l'Etat en toute logique, devant le caractère stratégique de ce périmètre, s'y substitue. C'est une bonne nouvelle pour les Antoniens.

Sur la densification, je ne comprends pas trop les mystifications autour de ce terme qui vraiment semble un repoussoir et au fur et à mesure de cette soirée on comprend pourquoi, c'est vraiment l'idée du Grand Ensemble

qui vous hante, je ne comprends pas parce que comme l'a dit Pierre Rufat, pour les programmes immobiliers privés la densité n'a pas l'air de vous gêner ; j'ai regardé longuement les perspectives pour l'opération du Parc Heller, cela monte haut, cela a l'air dense, et sans renier la qualité de l'environnement et l'intégration dans l'environnement. Et si les constructions qui vous font si peur sont les barres et les tours, vous savez très bien que cet urbanisme n'est pas si dense par les grands espaces vides qu'il laisse. Donc il y a tout un tas de solutions architecturales programmatiques, vous regarderez les fiches CERTU et vous verrez tout un tas de solutions, des petits collectifs ou des semi-collectifs qui existent pour accueillir de nouveaux logements sans renier à la qualité du cadre de vie qui nous tient collectivement à cœur.

Pour toutes ces raisons nous voterons contre cette motion.

M. le Maire : M. Feuillade, je vous passe la parole, vous avez sans doute un avis personnel ?

M. FEUILLADE : J'ai parfois des avis personnels mais en l'espèce je rejoins les propos de mes compagnons juste pour souligner comme le faisait remarquer...

M. le Maire : Vos camarades ?

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, allez-vous arrêter une fois pour toutes de m'interrompre ? Dès que je l'ouvre, je n'ai pas dit trois mots sans que vous me coupiez avec des incises qui sont parfois courtoises, parfois déplaisantes, alors je vais les appeler mes « camarades » si ça vous fait plaisir ; mais ça fait beaucoup et ça commence à suffire, au moins ayez le respect de la minorité et des gens minoritaires s'il vous plait.

Et quand je parle de respect, quand vous nous donnez des éléments, vous pourriez nous les donner complets comme le faisait remarquer François Meunier. Le document que vous avez présenté, c'est

uniquement la carte mais il n'y a pas que la carte, il y a tous les commentaires qui sont dessous que vous ne nous avez pas donnés et qui vont un peu à l'encontre de ce que vous nous présentez ce soir.

Par exemple vous écrivez : « l'objectif est la construction massive de logements », mais il suffit de regarder le PLH que nous avons voté la fois dernière, le projet de l'OIN donne moins de logements que ce que vous nous avez fait voter la fois dernière ! Sur la RUA, vous projetez 1700 logements d'ici 2020 mais sur l'ensemble de l'OIN je reprends les chiffres : pour 2020, sur l'ensemble de l'OIN, sur les trois secteurs RUA - Centrale et Pharma, c'est 1650, c'est moins que ce que vous prévoyez, vous, sur Antony ! Sur la densification massive, sur l'ensemble de l'OIN, jusqu'en 2030 on nous prévoit 5100 logements ! Sur le PLH intercommunal voté, c'est 7000 logements. Qui densifie ?

Ce que vous devriez nous dire, et je vous comprends car c'est votre logique, c'est que ce n'est pas du logement que vous ne voulez pas, vous voulez densifier partout où c'est possible mais vous ne voulez que de la promotion immobilière de haut niveau, vous ne voulez pas de logement social, vous ne voulez pas de logements intermédiaires, vos amis et vous voulez vous faire votre « petit Neuilly », vous êtes dans une démarche d'apartheid...

Je le maintiens, enfin sans vouloir aller aussi loin, vous êtes dans une attitude d'exclusion, vous faites un ghetto...

Dans votre règlement M. le Maire, vous dites qu'on n'a pas le droit d'interrompre, et ça le tribunal administratif ne l'a pas enlevé, donc faites appliquer votre règlement intérieur ! Ce que vous nous donnez, je le comprends, mais soyez clair, honnête, et dites : voilà, moi je veux telle politique, je ne veux pas de logements sociaux, je veux bâtir et faire plus que ce que le Gouvernement veut faire dans son OIN. C'est la réalité, on a voté le mois dernier, soyez réglo, annoncez la couleur !

Je ne reviens pas au projet de Jean Nouvel car c'était pire encore que l'OIN ! Tout cela est oublié aujourd'hui, c'était la densification massive de ce secteur ! Donc soyons réalistes, revenons à la réalité, et vous nous dites : je ne veux pas l'OIN ! Mais pourquoi est-ce que l'Etat met la main là-dessus ? Là encore parce que je le disais tout à l'heure dans un autre débat, c'est le pré-carré, on regarde chez nous et on ne regarde pas les besoins globaux de cette région métropolitaine, il vaut mieux le faire de façon très franche et avec les bons chiffres, et pas comme vous l'avez fait de manière partielle : je vous donne le plan et je ne mets rien derrière.

Mme BERGEROL : On ne veut pas du tout devenir comme Neuilly, on est très bien à Antony, arrêtez d'avoir ce complexe avec Neuilly ! Le village gaulois, on n'en veut pas non plus, il y a quelque temps il y en a un qui nous a appelés une « réserve d'indiens », il a fait un petit tour et il est parti, alors non. Quant à faire envie aux Antoniens en parlant de Roissy ou de La Défense, je pense que ça ne va pas tout à fait leur plaire !

Enfin, vous dites qu'on est hantés par les grands ensembles, oui on a été traumatisés par les grands ensembles, on ne veut pas que ça se reproduise parce que ce n'est pas l'urbanisme qu'il faut ni pour notre ville ni pour aucune ville d'ailleurs.

Je vous engage, chers collègues, à voter cette motion et au-delà j'appelle tous les Antoniens à résister à l'Etat et à obliger l'Etat à tenir sa parole et nous permettre de construire un quartier harmonieux et de mixité sociale, puisque vous parlez de mixité sociale, en effet, nous sommes pour la mixité sociale.

M. ADDA : Je voudrais revenir sur les propos de Camille Lebris qui nous dit que notre majorité verrait Antony comme un village gaulois qui ne veut pas regarder le reste du monde ; je tiens juste à faire remarquer que le projet de métropole que vous soutenez, vous les socialistes, prévoit de garder Antony dans la métropole et que Massy ne soit pas présente dans

la métropole. Et c'est nous qui nous comportons comme un village gaulois et qui ne regardons pas les autres ? Vous êtes en train de fracturer un quartier de 35 000 personnes et sur Massy et sur Antony, 12 000 à Antony et 23 000 à Massy, vous êtes en train de créer une fracture et c'est nous qui ne regardons pas les autres et qui ne nous intéressons pas aux autres et au bien vivre ensemble ?

Par ailleurs je rejoins Véronique Bergerol quand elle reprenait les exemples d'OIN comme La Défense et Roissy, surtout ne vous privez pas de le dire aux Antoniens, nous avons de beaux jours devant nous avec ça !

M. RUFAT : Je veux bien qu'on parle de « fracture » parce que le territoire de la CAHB ou de Massy n'en fait pas partie, mais je pense qu'on n'est pas responsables du périmètre, on peut s'amuser autant de fois qu'on veut là-dessus.

Et sur la séparation Antony-Massy, le discours qu'on a entendu sur ADAGIO était beaucoup moins clair que ce qu'a raconté Cyril Adda.

M. ADDA : Oui mais là, vous avez le pouvoir, vous avez des relations au sein du Gouvernement qui va contre les volontés locales et vous pourriez influencer justement par rapport à cette séparation qui existe.

M. le Maire : Finalement les positions sont très claires : nous voulons aménager la ville librement avec les habitants, nous allons commencer à le faire dans 15 jours en relançant la concertation, nous allons travailler pendant 6 mois pour élaborer ensemble un nouveau quartier, nous ne voulons pas laisser l'Etat le faire à notre place. Et le faire comme il veut sans notre consentement. Vous, en revanche, vous n'êtes pas défavorables aux grandes barres si j'ai bien compris ...

Vous n'êtes pas contre ces grandes barres, vous ne les trouvez pas si disgracieuses que cela, nous ne sommes pas de cet avis, les positions sont claires, il faut trancher et donc nous, nous allons voter la motion.

(Vote à main levée : la motion est adoptée par 42 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions.)

M. le Maire : Les positions sont claires : vous êtes pour la densification, vous êtes pour la main-mise de l'Etat sur le logement...

Nous, nous n'avons pas voté le SDRIF.

Mme HAGEL : Mais ce que dit le SDRIF n'a rien à voir avec ce que vous faites !

M. le Maire : On a un Plan Local de l'Habitat qu'on nous impose..

Mme HAGEL : Mais c'est vous qui l'avez élaboré, le PLH !

- 34 - Motion relative au projet Massy-Valenton.

(Rapporteur : M. NEHME)

M. NEHME : A la demande de RFF et du Gouvernement, le Préfet des Hauts de Seine a informé la Ville du lancement d'une enquête publique sur le projet Massy-Valenton le 18 mai prochain.

Suivant les recommandations de la commission Mobilité 21, le Gouvernement a décidé en juin 2013 d'abandonner l'essentiel des projets de lignes à grande vitesse pour se recentrer sur l'entretien et la modernisation des lignes existantes. En conséquence, le nombre de rames TGV n'augmentera pas, et d'ailleurs sur la ligne du RER C, le nombre de rames de TGV est déjà en forte baisse par rapport à il y a 10 ans.

De ce fait le projet Massy-Valenton dont l'objet était d'accroître les capacités de la ligne pour faire passer plus de trains de façon plus fluide perd sa raison d'être et ne peut plus être considéré d'intérêt public. C'est pourquoi la ville a voté un avis demandant l'abandon du projet Massy-Valenton en juin 2013, avis qui a été transmis au ministre des Transports. Le gouvernement ne nous a pas écoutés et lance aujourd'hui l'enquête publique ; cette décision est pour le moins incompréhensible, les travaux

que nécessitera ce projet coûteront cher aux finances publiques pour un intérêt qui a disparu et ils provoqueront de toute évidence des nuisances considérables aux riverains de la ligne C, du bruit, de la poussière, et le passage de milliers de camions dans les rues étroites des quartiers environnants. A l'heure où l'on ne cesse de nous demander de nous serrer la ceinture, alors que l'Etat réduit de manière considérable ses dotations aux collectivités, dépenser une telle somme pour un projet inutile relève de la gabegie. Ainsi la Cour des Comptes a épinglé le réseau TGV dans un rapport publié le 23 octobre 2014 dans lequel elle préconise de concentrer les moyens financiers sur l'entretien du réseau existant plutôt que sur le financement de nouveaux projets.

C'est pourquoi la Ville d'Antony réitère sa demande d'abandon définitif du projet Massy-Valenton. Nous ferons savoir notre opposition à ce projet lors de l'enquête publique et nous appellerons les Antoniens à faire de même.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir sur le projet Massy-Valenton ?

M. FEUILLADE : Cela fera une motion votée sur trois : évidemment, opposants de la première heure pour certains d'entre nous au projet Massy-Valenton, nous voterons cette motion, même si nous regrettons comme nous l'avons indiqué lors d'une précédente réunion de conseil municipal que l'Etat maintienne l'enquête publique ; en effet, nous considérons ce projet comme néfaste pour les riverains et totalement inadapté aux besoins du trafic LGV, trafic d'aujourd'hui qui certes connaît quelques difficultés de fréquentation, mais aussi trafic de demain parce que nous pensons que ces difficultés sont passagères.

Trafic qui devra d'évidence être développé parce que nous en sommes persuadés, c'est avec le rail traditionnel une des réponses au développement des transports non polluants et protecteurs de l'environnement dans notre pays, mais aussi à l'échelle européenne. C'est

pourquoi nous continuons à demander, nous, ce qui ne figure pas dans votre motion, la réalisation au plus vite de l'interconnexion des LGV au sud de l'Île-de-France.

Quant à l'enquête publique, puisque manifestement celle-ci aura lieu, pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous faire savoir comment la ville entend mobiliser les Antoniens pour qu'ils manifestent massivement leur opposition à ce mauvais projet ? Ensuite pouvez-vous aussi, Monsieur le Maire, faire connaître à l'ensemble du conseil municipal le texte de l'intervention que vous entendez produire au nom du conseil municipal dans les registres de cette enquête publique ? Je vous remercie.

Je vois que vous me montrez votre vœu, si ce n'est que cela, je crains que ça n'aille pas très loin et qu'en vérité, nous ne soyons pas loin du blanc-seing.

M. le Maire : Nous comptons sur vous pour faire mieux !

M. MEUNIER : Bien sûr, nous aussi nous voterons cette motion par laquelle la ville réitère sa demande d'abandon définitif du projet Massy-Valenton et précisant qu'elle fera savoir son opposition au projet lors de l'enquête publique. C'est un projet nuisible pour l'ensemble des riverains de cette ligne, un projet qui n'aurait jamais dû voir le jour.

Et je partage également les deux remarques formulées par Jean Marc Feuillade : vous auriez pu rajouter à cette motion que l'on demande de nouveau l'abandon de l'enquête publique que l'Etat s'apprête à lancer sur le sujet. Une enquête publique qui pour nous n'a plus de sens ni de raison d'être. Cette motion aurait également pu être l'occasion d'insister sur la nécessité de réaliser la LGV Sud. Merci.

M. NEHME : Il suffit de lire, M. Meunier, M. Feuillade, les différents vœux que nous avons formulés, dont celui qui a été voté en juin dernier à l'unanimité ; on a réclamé l'interconnexion Sud, on a réclamé l'abandon de l'enquête publique, aujourd'hui le vœu est pour réaffirmer notre

demande d'abandon du projet Massy-Valenton ; donc on n'est plus dans le cadre de l'interconnexion Sud, et à mon avis ce projet-là ne verra probablement pas le jour. On ne peut pas associer ces deux projets en même temps. Aujourd'hui il faut qu'on s'oppose à ce projet là, qu'on utilise les moyens de communication de la ville, vous avez demandé quelle sera notre intervention dans le cadre de l'enquête publique, on va la préparer avec M. le Maire et comptez sur nous pour mobiliser les Antoniens sur ce dossier là ; on a reçu les associations il y a quelques jours, on les a informées de notre position, elles sont d'accord avec nous, il faut qu'on arrive à mobiliser un maximum de personnes pour voter contre ce projet là.

M. le Maire : Nous comptons aussi bien sûr sur la capacité de mobilisation de Citoyens à Antony en espérant qu'ils feront mieux qu'aux élections !

M. FEUILLADE : Cela m'aurait étonné ! Si on arrivait à bouger 7,6% + nos alliés, si on a 39% de la population qui se mobilise contre ce projet, on a gagné.

(Vote à main levée : la motion est adoptée à l'unanimité.)

FINANCES

- 2 - Adoption du budget primitif de la Ville – Exercice 2015

(Rapporteur : M. MEDAN)

M. MEDAN : Depuis plusieurs années, la gestion de la ville repose sur deux éléments indissociables que je rappellerai rapidement : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le dynamisme de nos recettes.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est la baisse des dépenses par les services, en souhaitant évidemment que chaque service soit plus efficace, c'est la maîtrise des effectifs communaux, et ce sont des économies réelles sur la gestion de la dette. Le dynamisme des

recettes : ce sont d'une part des recettes fiscales qui nous ont permis de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, c'est un marché immobilier qui est soutenu, parfois un peu plus parfois un peu moins, mais malgré tout toujours avec un niveau relativement important, et c'est une politique tarifaire, et on l'a dit tout à l'heure et on le revendique, qui est adaptée aux revenus des usagers.

Face à cette maîtrise des dépenses et face au dynamisme des recettes, grâce à la conjonction de ces deux éléments, on a obtenu sur la période 2008-2014 110 M€ de capacité d'autofinancement, un peu plus ; et en 2014, une capacité d'autofinancement de 16,3 M€. Et nous avons pu ouvrir de nouveaux équipements sans alourdir les charges de la ville.

Malgré tout, en 2015, la ville doit faire face à des changements et notamment à un impact très important, de plus en plus lourd, des mesures de l'Etat. Si on fait le total de la baisse de la DGF, de l'augmentation de la péréquation, de l'augmentation des charges de personnel, de l'augmentation des charges liées à la réforme des rythmes scolaires, on trouve environ 2,9 M€ d'autofinancement en moins, indépendamment des choix de la municipalité. C'est pourquoi en 2015 l'autofinancement devrait baisser de manière assez nette de 16,3 M€ à 12,8 M€. Cette baisse de 3,5 M€ s'explique comme je le disais à l'instant par 2,9 M€ du fait des seules mesures de l'Etat, mais aussi par une augmentation liée aux nouveaux équipements pour 0,7 M€.

En 2015 aussi, malgré la situation un peu délicate, il est prévu de faire 100 000 € d'économies globales justement comme en 2014 par des renégociations et plus d'efficacité dans la gestion.

Au total nous avons donc 12,8 M€ d'autofinancement prévus pour 2015 ; c'est un niveau qui est certes inférieur à ceux que nous avons connus ces dernières années mais ça reste par rapport à beaucoup de villes de notre strate un niveau d'épargne tout à fait convenable. Et grâce à ce niveau

d'épargne et grâce au respect de notre programme, nous allons poursuivre nos investissements au même rythme qu'en 2014 voire en augmentant même légèrement puisque pour 2015 sont prévus 46 M€ d'investissements.

Dans le cadre d'un environnement macroéconomique qui voit, et vous le savez, des taux d'intérêt très faibles, nous emprunterons sans doute un peu plus qu'en 2014, mais nous aurons aussi toutes les ressources habituelles pour compléter ce programme et pour financer ces investissements. De manière traditionnelle je présenterai le fonctionnement puis l'investissement, je vais essayer de ne pas m'attarder sur chaque élément pour rester un peu plus sur les investissements qui correspondent à l'élément fort de ce budget.

Les recettes courantes de fonctionnement : il est prévu une DGF de 10,5 M€, c'est un élément important puisqu'il s'agit d'une baisse de 20% par rapport à 2012. En 2016 ce sera 9, et en 2017 : 7,5. Ce qui veut dire que la DGF de 2012 à 2017 aura baissé d'à peu près 45%, ce qui est considérable.

Sur les dotations, ça ne bouge pas trop. Concernant les subventions, on passe de 5,8 à 6,4, alors effectivement le budget primitif 2015 prévoit un supplément de subventions lié au fait qu'il y aura en année pleine le fonds d'amorçage concernant les rythmes scolaires, 300 000 € de plus ici, des subventions CAF un peu plus importantes, des subventions aussi pour les emplois aidés un peu plus importantes ; et un fonds de concours CAHB qui est intégré dans ces subventions dont on parlera tout à l'heure, il y a un élément spécifique dans l'ordre du jour.

Les recettes courantes de fonctionnement prennent en compte aussi les impôts avec les taxes et les reversements CAHB, pour les reversements CAHB rien à dire, ça ne fait pas de modifications dans les transferts.

Pour ce qui est des taxes communales, on a prévu contrairement à 2014 une certaine stabilité et je dirai aussi une certaine prudence budgétaire dans la mesure où l'on a zéro en rôles supplémentaires ; il pourrait y en avoir mais on ne peut pas le deviner à l'avance.

Enfin, les autres recettes fiscales avec des droits de mutation qui correspondent à un tout petit frémissement du marché immobilier, mais sans avoir l'espoir –et surtout avec un décalage possible- que cela augmente considérablement.

Pour le produit des services, il y a des plus et des moins, vous savez que comme l'EPF a repris certaines parties d'Antony-pôle, on va perdre les loyers associés, en revanche le point positif, c'est que la hausse du Sélect, la hausse de fréquentation du Sélect va sans doute apporter quelques produits supplémentaires, les activités scolaires aussi, et également la nouvelle crèche à la Croix de Berny devrait normalement rapporter 100 000 € sur 4 mois puisqu'elle devrait ouvrir en septembre.

Voilà les éléments essentiels de ces recettes. Vous constatez sur la dernière ligne que les recettes totales baissent de 1%, elles s'élèvent à 86 M€. Au passage, si la DGF n'avait pas baissé de 1,5 M€, nos recettes totales auraient légèrement augmenté au lieu de baisser.

Les dépenses de gestion maintenant : elles sont, comme vous l'indique le document, relativement complexes à étudier, les charges externes augmentent, il y a des hausses, il y a des baisses, elles sont indiquées dans le document, vous en avez beaucoup, je n'y reviendrai pas et je vous renvoie aux pages 7 et 8 du rapport ; je ne vais pas me lancer dans l'énumération des hausses et des baisses.

Les charges de personnel augmentent aussi. Là encore il y a un élément important : ce sont les nouveaux équipements, les rythmes scolaires et les mesures catégorielles. Donc effectivement vous constatez qu'elles augmentent de 1,3 M€ alors que si vous faites la somme des nouveaux

équipements : 600 000, des rythmes scolaires : 400 000 ; et des mesures catégorielles : 600 000, elles devraient augmenter de 1,6 M€. C'est parce que nous avons marqué la volonté d'améliorer les processus de gestion dans les services et c'est pourquoi, au lieu d'avoir une augmentation de 1,6 M€ liée très mécaniquement aux nouveaux équipements, aux nouveaux rythmes scolaires et aux mesures catégorielles, cette augmentation ne sera que de 1,3 M€.

Les subventions restent à peu près identiques et la péréquation intercommunale augmente de 1,5 M€; j'ai rappelé en de multiples occasions que la péréquation est un élément qui rentre dans les mesures de l'Etat et qui fait partie des 1,6 M€ avec le FPIC et les rythmes scolaires.

En 2015, donc, on prévoit une augmentation de 3,4%, donc de 2,3 M€ de nos dépenses de gestion, mais là encore en considérant des éléments extérieurs assez lourds.

Comme pour le compte administratif, on compare rapidement les niveaux d'épargne : oui, je le disais en introduction, la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne brute va passer à 12,8 M€; c'est une baisse par rapport à 16,3, mais deux éléments : d'une part, s'il n'y avait pas eu les mesures de l'Etat, on serait à 15,7, donc à peine 600 000 de moins en capacité d'autofinancement, première remarque. Deuxième remarque : le 12,8, c'est aussi la volonté de la municipalité de ne pas augmenter les impôts pour compenser la baisse. Donc on la prend tel quel, on va mieux gérer les services, on ne souhaite pas augmenter les impôts de tous et donc forcément notre capacité d'autofinancement va se réduire.

Malgré cette réduction de l'autofinancement, on a 46 M€ d'investissements prévus en 2015. On garde un niveau d'investissements élevé, avec le souci constant de continuer à offrir aux Antoniens, à la population des services, des lieux de rencontre associatifs, sportifs, avec

bien sûr des élèves qui vont en profiter mais pas seulement puisqu'un certain nombre de gymnases seront ouverts à la population pour les heures non scolaires, et ça, c'est un élément très important, il s'agit du complexe sportif La Fontaine et du gymnase Pajeaud qui vont être ouverts aux associations sportives.

La deuxième partie de cette présentation du budget est de faire un peu le point sur les grands équipements, sur les investissements avec notamment les grands projets, et ces grands projets vous les connaissez, on va les rappeler rapidement : il s'agit du complexe sportif La Fontaine, le complexe en 2015 correspond à peu près à 7,7 M€ dépensés pour le gymnase, il ne faut pas oublier qu'autour du gymnase il y aura un beau parc et que ce parc normalement devrait conduire à une dépense d'un peu plus de 2 M€ en 2015. C'est là encore la poursuite de cet effort d'investissements que le Maire a rappelé tout à l'heure et que j'ai essayé de décrire lors du compte administratif.

Il y a le gymnase Pajeaud, pour 1,6 M€ en 2015, qui ouvrira aux vacances ; le centre aquatique du quartier Pajeaud, là encore un quartier qui va être en fort renouvellement pour 1,3 M€ ; le groupe scolaire Dunoyer de Segonzac coûtera 4,2 M€, je remercie au passage Michel Cousinéry pour la présentation, de même les services de la communication qui ont construit ce qui vous est projeté.

Les investissements ne se résument pas uniquement à ces grands projets, ce sont évidemment des éléments essentiels pour 21 M€ en 2015 si on fait la somme de ces éléments, mais il y a d'autres opérations qui comptent aussi : des acquisitions foncières, des études d'aménagement urbain, le développement économique et commercial, les subventions pour le logement social qui contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure ne faiblissent pas, les autres subventions versées pour 5 M€. Il y a des bâtiments communaux dont on va continuer de s'occuper toujours

attentivement pour que la ville conserve ses écoles, ses équipements sportifs en l'état, les bâtiments communaux pour 10 M€, vous en avez le détail, avec 3,8 M€ pour les écoles, pour les crèches, pour les équipements sportifs, les bâtiments sociaux aussi, au total 10 M€; ce sont quand même des sommes qui méritent que l'on s'arrête un peu lors de la présentation du budget de par leur niveau dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. La ville fait preuve de dynamisme mais aussi de courage de maintenir ce niveau d'investissements alors que la DGF baisse. C'est volontairement que les taux d'impôts ne sont pas modifiés, donc c'est véritablement un élément qui dénote une volonté de respecter le programme, les engagements, mais surtout d'offrir aux Antoniens en dépit de ce qui se passe, toujours davantage de services, d'écoles, de gymnases, etc... et cela, c'est un élément très important. La voirie aussi, autre élément à 6,8 M€ avec l'entretien courant, les reconstructions de voiries, les programmes de circulation douce et d'accessibilité, l'éclairage public, la mise en souterrain des réseaux, et les dépenses diverses.

Alors forcément, mais c'est normal et je dirai « heureusement », il y a par rapport au passé moins de dépenses de voiries parce qu'on en a fait déjà beaucoup.

Pour conclure cette présentation, on peut aussi parler des autres dépenses avec la station Autolib', c'était sur la voirie mais c'est un peu à cheval entre les projets de développement et la voirie, et les espaces verts, les équipements, les matériels de service, etc... Au total, cela fait un peu plus de 46 M€. L'élément essentiel que je souhaite que le conseil retienne par rapport à la présentation de ce budget, c'est l'aspect volontariste de ce budget dans une période difficile. Cet aspect volontariste ne signifie pas du tout que nous n'avons pas mesuré les conséquences, nous les avons parfaitement mesurées, nous sommes tout à fait capables de mener à bien ce programme d'investissement avec les

ressources dont nous disposons sans que la ville soit inquiétée et en considérant qu'en 2017 ce programme sera prolongé et terminé et que progressivement, lorsque ce programme sera terminé, on pourra peut-être à ce moment-là envisager de réduire le rythme de ces investissements, ce qui est tout à fait normal, parce qu'on en aura fait beaucoup et qu'une volonté à ce moment-là pourra permettre de limiter l'endettement, de revenir à un endettement un peu moins important à l'issue de cette période.

Mais encore une fois, on en parlait en commission des finances, il existe deux catégories d'endettement : un endettement qui sert à financer les investissements, c'est notre cas, c'est ce qu'un certain nombre de grands spécialistes de ces questions appellent « l'endettement sain », nous sommes dans ce cadre là, c'est pourquoi lorsque vous êtes intervenus en commission des finances on a eu ce débat, et vous aurez peut-être d'autres questions sur le sujet, on pourra donc en reparler.

M. le Maire : Merci M. Médan. Qui souhaite intervenir dans le débat ?

Mme LE BRIS : Je remercie M. Médan qui prend toute possession du règlement intérieur, nous permettant un peu de respirer entre les interventions.

Je ne voudrais pas trop répéter ce qu'a dit mon collègue Pierre Rufat tout à l'heure, même si la continuité des orientations budgétaires de la majorité appellera forcément quelques redondances. Et comme je pense que vous aussi, vous aurez à cœur de ne pas vous répéter dans les réponses que vous nous ferez, je vais essayer de me livrer à un exercice de prospective et je pense que vous ne manquerez pas de nous rappeler que les 13 000 et quelque Antoniens sur 41 000 électeurs qui ont voté pour vous il y a un an vous donnent un blanc-seing pour gérer pendant 6 ans notre commune selon vos orientations ; nous pensons néanmoins que tout pouvoir mérite contrôle et que c'est le rôle de l'opposition de jeter la lumière sur les

imperfections -pour le moins- des orientations budgétaires de la majorité, toute légitimement élue et confortée je le reconnais qu'elle soit par les événements récents.

Pour le groupe Antony Avec Vous, puisque vous revenez largement dessus, les contraintes sur les ressources financières dont vous accablez le gouvernement actuel sont dues aussi et avant tout à une gestion aventureuse privilégiant les équipements, on ne remet pas en cause évidemment le choix de créer de nouveaux équipements mais nous les trouvons parfois trop dimensionnés et un peu trop clinquants quand la crise appellerait leurs équivalents plus sobres.

Au-delà de cet objectif et de l'entretien usuel et normal des bâtiments publics et des voiries, vos politiques passent un peu rapidement sur d'autres priorités fondamentales pour les Antoniens comme le logement, l'emploi, l'accès aux soins et un urbanisme durable.

Pour revenir sur les contraintes qui pèsent lourdement sur les ressources financières, mais je n'en dirai pas trop parce que Pierre Rufat a déjà bien abordé le sujet, vous avez fait vôtre depuis plusieurs conseils maintenant l'expression de « ponctions » pour désigner l'effort légitime que demande l'Etat aux collectivités pour participer au redressement de nos finances publiques, effort que consent lui-même l'Etat et qu'ont consenti aussi nos concitoyens.

Vous parlez beaucoup moins de l'augmentation de certaines aides d'Etat, pourtant elles figurent dans votre rapport comme celle de la CAF attendue en 2015 ou du fonds d'amorçage des rythmes scolaires au titre duquel vous allez percevoir 200 000 € supplémentaires par rapport à l'an dernier, ou même de tous les éléments de contexte favorables à nos finances habilement glissés entre les lignes, comme la baisse du coût des produits pétroliers ou la nouvelle politique plus accommodante de la BCE. Il faut

dire aussi les éléments positifs qui vous aident, qui nous aident dans nos finances.

De quoi parlons-nous vraiment dans la ponction ? Ce sont les mesures catégorielles, mais vous avez mis vous-mêmes un peu d'eau dans votre vin là-dessus en disant que c'était légitime, je ne vais pas m'étendre, il y a aussi la péréquation qui n'est que le signe de la solidarité entre les territoires les plus favorisés et ceux qui le sont moins, et la diminution de la dotation de fonctionnement qui n'est que la contribution de notre collectivité au remboursement de la dette qui, je suis désolée, ne s'est pas arrêtée de croître quand votre majorité gouvernementale était au pouvoir. Cet impact des mesures de l'Etat doit donc être mis en regard des conséquences financières de plus en plus négatives de votre politique d'investissements que nous considérons parfois de prestige, coûteux, surdimensionnés, au coût parfois sous-évalué au départ, et dont la priorité peut être questionnée, par exemple pourquoi deux gymnases pour en remplacer un, pourquoi une fosse de plongée, pourquoi un surcoût sur le complexe Vasarely de plus de 2 M€ ?

Ces choix sont en conséquence un endettement croissant, mais je n'en ferai pas plus comme M. Médan l'a demandé sur l'emprunt toxique, on a déjà bien abordé le sujet, mais aussi des coupes dans les services municipaux et l'augmentation des tarifs non soumis au taux d'effort, la stagnation de la subvention au CCAS, la suppression du Bibliobus auquel nous sommes attachés, donc on en reparle ; vous savez qu'il y a des Bibliobus qui sont inaugurés dans d'autres endroits ? Cela prouve que c'est un outil qui marche.

M. le Maire : A la campagne.

Mme LE BRIS : Pas que. Il y a aussi l'Ideas Box qui est une sorte de bibliobus et qui a été primée dans les initiatives récemment par l'Elysée. Cela montre que ce sont des concepts qui se renouvellent.

Mais tout à fait, dans les prix des lauréats et des initiatives citoyennes il y a une sorte de bibliobus, cela montre que ce n'est pas du tout un mauvais concept, c'est donc dommage de s'en débarrasser.

Et au-delà, dans ce projet de budget, quid des préoccupations primordiales des Antoniens que je vais citer, comme l'emploi, le développement économique, le taux de chômage qui a dépassé les 9% à Antony, que faites-vous pour créer de l'emploi sur le territoire ? Plus de 40 hectares d'Antonypole sont en déshérence à tel point que le Conseil Général reprend la gestion des terrains qu'il vous avait confiés ! Vous refusez d'inclure une clause sociale au profit des publics éloignés de l'emploi dans les appels d'offres pour les marchés publics, concernant le logement vous vous êtes vantés dans la presse de la requalification de deux tours en logements sociaux mais ça ne suffira pas pour atteindre le chiffre de 25% exigé par la loi en 2025, y compris pour la construction de logements sociaux neufs.

Il y a aussi l'accès aux soins pour tous à un prix raisonnable, sans dépassement d'honoraires, on pourrait imaginer de créer un centre municipal de santé.

Et puis sur l'urbanisme et le cadre de vie, pas grand-chose dans ce budget pour enrayer l'évolution du centre ville toujours plus encombré par les voitures au détriment des modes doux. Et hormis l'enfouissement des réseaux, on va maintenant pouvoir faire plein de tournages à Antony, il n'y a pas grand-chose sur ces points-là.

Pour conclure, vous accusez l'Etat de contraindre les finances de la ville, mais ce sont peut-être aussi vos choix qui créent la vulnérabilité financière et empêchent la résilience de notre commune aux changements de l'environnement, comme la baisse des droits de mutation ou l'augmentation de la solidarité territoriale en temps de crise. Si bien que nous nous demandons si tout ce discours ne permet pas de mieux

détourner l'attention des Antoniens sur une hausse d'impôts communaux que vous nous prépareriez, pas pour cette année mais pour l'année prochaine. Pour tout cela, nous voterons contre ce budget.

M. le Maire : Merci pour cet exposé qui appellera une réponse.

M. MEUNIER : Un budget qui bien évidemment reflète vos orientations budgétaires, orientations que nous ne partageons pas. Un budget qui, il est vrai, s'inscrit pour partie dans un cadre contraint par l'Etat, avec la baisse programmée de la Dotation Globale de Fonctionnement, - 1,6 M€ pour l'année 2015, et les coûts engendrés par la réforme des rythmes scolaires ; - 400 000 € pour l'année 2015. Deux mesures que l'on ne cesse de dénoncer :

- Tant la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement qui traduit l'alignement du gouvernement sur les politiques d'austérité menées au niveau européen,
- Que la réforme des rythmes scolaires, réforme mal pensée et dont on voit bien que la mise en œuvre n'est pas sans poser de nombreux problèmes.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, l'annexe 7 nous montre en ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement que 0,3% sont consacrés au logement et 2% sont consacrés à l'action économique ; à comparer aux 10,3% consacrés à l'aménagement et aux services urbains ; c'est bien peu sur des sujets aussi prioritaires.

Ces deux annexes montrent également que 6,7% des dépenses réelles de fonctionnement sont consacrés aux interventions sociales et de santé. Ainsi, sous prétexte que le CCAS dispose d'une cagnotte, avez-vous décidé de ne pas augmenter cette année la subvention attribuée au CCAS. Avec l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement pour l'année 2015, 12,8 M€, vous disposez pourtant d'une certaine marge de manoeuvre, une marge de manoeuvre qui permettrait par exemple de

rouvrir les mairies annexes que vous avez fermées et de créer enfin des conseils de quartier.

Quelques autres remarques : en ce qui concerne les recettes fiscales, vous notez que celles-ci ne vont croître que très faiblement : 100 000 € du fait pour partie du peu de logements livrés en 2014. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas faute d'avoir tout fait pour sauver le programme immobilier prévu sur les terrains de l'ex IUFM Val de Bièvre, 2 M€ donnés à Pitch Promotion sans aucune contrepartie pour la ville ni pour Antony Habitat.

En ce qui concerne les produits de gestion courante, vous notez que ceux-ci diminueront en 2015 de 100.000 € du fait de la reprise en direct de la gestion des locaux d'Antonypole par l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine. L'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine que vous avez pourtant défendu bec et ongles lors d'un dernier conseil municipal gèrerait-il moins bien ces locaux que la ville ?

En ce qui concerne les charges financières, celles-ci passent de 3,84 M€ en 2014 à 4,3 M€ en 2015, dû pour l'essentiel à l'évolution de taux qui pourraient affecter l'emprunt Euro CHF après sa forte hausse le 15 janvier dernier. Pendant des années vous nous avez expliqué que ce taux ne risquait pas d'évoluer fortement, aujourd'hui vous nous expliquez de nouveau que la décrue progressive entamée du franc suisse devrait le ramener à un taux proche du départ, encore des prévisions sur l'avenir que rien ne garantit !

En ce qui concerne la section d'investissement, vous prévoyez d'y consacrer 46,4 M€ contre 42,1 M€ réalisés au compte administratif 2014. Soyons clairs : nous ne critiquons pas le fait d'investir en soi mais les critères de vos choix en matière d'investissements ; ainsi en est-il de la construction de la fosse de plongée dans le cadre du projet de centre aquatique de Pajeaud pour laquelle 1,3 M€ sont inscrits pour l'année

2015. Si sur le sud des Hauts de Seine il y a réellement besoin d'un tel équipement, pourquoi n'est-il pas financé par le Conseil Départemental ? Concernant l'achat du terrain de St Raphaël pour le futur théâtre Firmin Gémier, 700 000€ sont inscrits au budget 2015 alors qu'il aurait été bien préférable de reconstruire le théâtre Firmin Gémier sur son emplacement d'origine.

Il y a aussi la poursuite du déploiement du réseau de vidéo-protection pour 200 000 €.

Et sur l'aménagement du site Jean Zay on connaît votre projet : plutôt que de réhabiliter la Résidence Universitaire d'Antony et ainsi permettre à un nombre croissant d'étudiants de pouvoir se loger, vous avez préféré l'amputer à minima de la moitié de sa capacité et y implanter essentiellement des logements privés.

Par ailleurs vous avez choisi de réaliser certains de vos investissements en VEFA, c'est le cas de la crèche Coquelicots à la Croix de Berny et de la future crèche Pajeaud sur les terrains de l'ex IUFM Val de Bièvre : des réalisations que nous approuvons en soi, mais c'est le mécanisme retenu pour les réaliser que nous n'approuvons pas et qui aboutissent à permettre à un promoteur privé de réaliser des bénéfices sur des équipements publics.

Des manques également, c'est pourquoi nous proposons la création d'un véritable réseau de pistes cyclables sur la ville ; l'implantation de véritables maisons de quartier sur la ville dans les quartiers excentrés du centre ville ; la création d'un centre municipal de santé ; l'accélération des travaux d'accessibilité des personnes en situation de handicap sur les 32 voies restantes.

Des questions également puisque le budget que vous nous présentez nous permet d'apprendre qu'il est prévu de mener un certain nombre d'études en ce qui concerne l'aménagement de la ville pour un montant

de 900 000 €. Sur le quartier Pajeaud et sur le Parvis de la Bièvre, quels sont vos projets d'aménagement ? Même question sur le centre ville d'Antony. A ce sujet, envisagez-vous de transformer la rue Mounié en zone de rencontre semi-piétonne ? Même question également sur Antonypole. Je vous remercie.

M. MEDAN : Je vais essayer de répondre rapidement malgré la litanie des observations qui viennent d'être faites. Pour Monsieur Meunier j'en avais un peu l'habitude, j'ai été déçu par Madame Le Bris qui a repris tout ce que l'on entend à chaque fois. Il y a quand même un élément que vous devez prendre en compte, c'est que ce programme d'investissement, ce sont les Antoniens qui nous ont fait confiance et nous le menons pour eux. Alors il y a un problème, vous pouvez toujours critiquer et nous dire ce que vous voulez, vous, mais ce que les Antoniens veulent c'est ce qu'on leur propose, et cela il ne faut pas l'oublier. C'est un point essentiel. Alors vous pouvez avoir plein de trucs qui vous passent par la tête, des idées, dans le lot il y en a peut-être certaines qui ne sont pas trop mauvaises, mais il est possible qu'on les mette en œuvre avant vous !

Je prends des termes au passage de Madame Le Bris : « Le cadre de vie » à Antony ne serait pas terrible, c'est ce que vous avez dit à peu près, vous avez dit que le cadre de vie à Antony n'est pas au niveau espéré, ou quelque chose comme ça...

Mme HAGEL : Evidemment, quand on aime le « tout voiture »...

M. MEDAN : Mais il n'y a pas que le « tout voiture » à Antony. Il y a plein de parcs, et quand vous croisez des Antoniens ils vous disent qu'ils aiment habiter à Antony.

Ensuite, vous évoquez et là encore je vous cite : « la vulnérabilité financière » Ah bon ? La vulnérabilité financière de la ville ? Mais c'est une plaisanterie ? Elle n'est pas vulnérable, c'est incroyable de conclure quasiment sur la vulnérabilité financière. Que voulez-vous ? Faire peur

aux Antoniens ? Ce n'est vraiment pas comme cela qu'il faut faire, en tout cas je ne considère pas le rôle de l'opposition comme ça. Son rôle est d'être constructif...

Vous avez commencé en disant que l'on construisait des équipements coûteux, clinquants, prestigieux, écoutez : et alors ? Qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut faire du moche ? On peut aussi faire du moche cher ! Nous, on essaye de faire du beau pas cher, alors effectivement, de temps en temps, il est possible que dans certains cas on ait de mauvaises surprises parce que le sol à Antony est comme il est, non, on ne découvre pas mais dans certains cas, ça se produit. Cela se produit pour des particuliers qui ne pensaient pas que c'était comme ça...

Mme HAGEL : Non.

M. MEDAN : Les particuliers n'ont peut-être pas d'architecte non plus ? C'est le même problème, il y a parfois des mauvaises surprises. Alors quand vous dites que l'on a dépensé un peu plus à Vasarely, oui, est-ce que pour autant le résultat ne valait pas cette dépense ? Qu'est-ce qu'il fallait ? Il fallait tout arrêter ? Arrêter le projet ? Ce n'est pas sérieux. Je vais laisser la parole à Monsieur le Maire car je suis persuadé qu'il veut intervenir.

M. le Maire : Vous continuez, conseil après conseil, à vouloir faire croire aux Antoniens que les mesures de l'Etat ne représentent rien ! Mais l'Etat va nous prendre à partir de 2017 10 M€ ! 10 M€, ça représente le cinéma chaque année. Chaque année, on va nous prendre l'équivalent de la construction du cinéma ! Chaque année, on va nous prendre l'équivalent de la construction de Vasarely ! C'est cela qu'il faut avoir en tête. Chaque année, l'Etat va nous prendre l'équivalent de la construction du cinéma ou de Vasarely. Donc les mesures de l'Etat sont très graves. Tous les maires, même socialistes, en sont complètement convaincus, il faut que les Antoniens le sachent, il ne faut pas leur mentir continuellement en

disant que ce n'est rien, 10 M€. Aujourd'hui on est arrivé à 6 M€, on va passer à 8 M€ l'an prochain et on finira à 10 M€, voilà comment les choses vont se passer.

En comparaison de ces 10 M€, les 700 000 € que vont nous coûter en année pleine les 5 nouveaux équipements ouverts l'an dernier, 700 000 €, c'est 15 fois moins par an ! Les nouveaux équipements, vous qualifiez les nouveaux équipements de gestion aventureuse, la gestion aventureuse nous coûte 700 000 € par an, et l'Etat nous prend 10 M€, c'est 15 fois plus ! Il faut que les Antoniens aient ça en tête.

Alors vous avez parlé de gestion aventureuse, vous cherchez toujours à faire croire que la ville est mal gérée et prend des risques considérables. D'autres ont essayé de faire cela avant vous. Ils ont essayé d'effrayer les Antoniens sur les risques que prend notre équipe municipale, cela fait pas mal d'années que j'entends cela. Ils ne sont plus là, ils ont démissionné les uns après les autres et ils ne seront peut-être pas les derniers à démissionner d'ailleurs.

En ce qui concerne la fosse de plongée, elle pèserait déjà sur notre endettement ? Non, elle n'est pas encore construite. On va commencer par donner quelques dizaines de milliers d'euros, peut-être même quelques centaines de milliers d'euros dans les mois qui viennent, mais pour le moment, elle ne pèse pas du tout sur l'endettement. D'ailleurs l'endettement n'augmente pas, on est passé de 113 à 116, 3 millions d'euros de plus cette année en investissant 42 M€ ! On a ouvert 5 grands équipements cette année en empruntant seulement 3 M€, il faut bien le comprendre. Franchement, vous essayez de faire prendre des vessies pour des lanternes aux Antoniens mais enfin ils ont montré encore dimanche dernier qu'ils comprenaient les choses et qu'ils ne se laissaient pas abuser.

Maintenant, vous avez parlé d'équipements surdimensionnés, dites-nous lesquels ? Est-ce que le cinéma est surdimensionné ? La ludothèque qui ne désemplit pas est surdimensionnée ? Vasarely qui ne désemplit pas, qui est plein du matin au soir, est surdimensionné ? Dites-nous lesquels ?

Mme HAGEL : La fosse.

M. le Maire : La fosse, vous ne l'avez pas encore vue, elle n'est pas faite ! Une fois encore vous voulez faire prendre des vessies pour des lanternes ! La fosse pour le moment n'existe pas. Le jour où elle sera ouverte, vous verrez si elle est surdimensionnée, elle sera pleine du matin au soir comme le cinéma et comme Vasarely.

L'emploi : vous voulez nous faire croire qu'on néglige l'emploi. Savez-vous qu'à Antony, il y a plus d'emplois aujourd'hui qu'il y en avait il y a 5 ans. Savez-vous que cette année, en 2015, en pleine crise, 600 nouveaux salariés vont arriver à la Croix de Berny, 600. Les bureaux de la Croix de Berny seront pleins à craquer à la fin de l'année. Et Sanofi, c'est un scoop, reste. On n'y est pas pour rien, on a réussi à les faire rester à Antony. Là, ce sont presque 2000 emplois qui restent à Antony. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes emplois que précédemment, mais ce sont encore 2000 emplois. Vous dites que l'on ne fait rien pour l'emploi, on ne fait peut-être rien selon vous mais on réussit !

Vous dites que l'on bénéficie de subventions massives de la CAF, non, la CAF ne donne pas de subventions comme ça, on le sait bien. Si on a prévu de recevoir plus de subventions cette année, c'est parce qu'on ouvre une crèche et qu'on va dépenser de ce fait beaucoup plus. On ne reçoit en France de subventions que si l'on dépense encore plus. Ça, vous devriez le savoir. Ce n'est pas de l'argent qui nous tombe comme ça sans rien faire.

Donc je pense que vous avez dit pas mal de mensonges depuis un certain temps, la réalité c'est cela, en fait l'Etat nous impose des charges

extrêmement lourdes et nous arrivons plus ou moins bien à absorber une partie de ces charges. Mais dans quelques années, quand l'orage sera passé, nous serons non seulement encore vivants. On n'est pas au point de faire faillite, quand beaucoup d'autres villes auront été obligées d'augmenter fortement leurs impôts ou seront sous la tutelle du Préfet. Nous aurons encore quelque chose de proche de 10 M€ d'autofinancement et franchement sans augmenter les impôts, ce n'est quand même pas mal. Pourquoi on y arrive ? Parce qu'en prévision des années difficiles nous avons accumulé des réserves. Nous avons accumulé des réserves pendant les années fastes pour pouvoir faire face aux années difficiles que l'on traverse aujourd'hui. Toutes les villes ne sont pas forcément dans cette position-là et je pense qu'il est bon que vous le sachiez. En tout cas il est bon que les Antoniens le sachent, même s'ils ont voté pour nous une fois de plus dimanche dernier.

Madame Hagel, je vous passe la parole, êtes-vous contente des résultats des écologistes ?

Mme HAGEL : Lorsque les écologistes se présentent seuls nationalement, ils font de très bons résultats. Sur Antony ils ont fait des résultats...

M. le Maire : Combien ?

Mme HAGEL : Ils ont fait des résultats.

Monsieur Médan, vous qui avez l'air de tout savoir, je suis intéressée par certains sujets et je vois dans le rapport le « programme de circulations douces et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite », ce sont deux sujets très importants et qui m'intéressent particulièrement, donc j'ai regardé et je vois avec assez d'étonnement qu'il y a des aménagements qui sont programmés pour 2015 et que ce sont les aménagements de la rue de l'Abbaye, pour les circulations douces, pourquoi pas, c'est même une bonne idée, et de la rue du Docteur Schweitzer. Là j'aimerais que

vous m'expliquiez ce que la rue du Docteur Schweitzer fait dans le chapitre de la circulation douce et accessibilité des personnes à mobilité réduite. Si j'ai bien compris, vous mettez dans ce chapitre de circulation douce et d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite un problème qui n'a rien à voir avec cela, qui est celui de la rue Schweitzer qui n'a absolument rien à voir avec les circulations douces ou le problème d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Donc si je comprends bien, vous avez collé la rue du Docteur Schweitzer à cet endroit-là ?

M. le Maire : Puisque vous parlez d'accessibilité, moi je vais vous parler de l'école Velpeau que nous sommes en train de rendre accessible définitivement...

Mme HAGEL : Non mais je vous demande une réponse pour la rue du Docteur Schweitzer.

M. le Maire : Et moi je vous parle de l'école Velpeau et de l'école des Rabats où nous allons dépenser 700 000 €.

Mme HAGEL : Alors je dirai aux gens de l'association de cette rue et de ce quartier que je n'ai pas eu de réponse.

M. le Maire : Oui, ce n'est pas grave.

Mme HAGEL : Je leur dirai que vous n'avez pas voulu donner de réponse.

M. le Maire : Moi, je dis que cette année, nous allons mettre en accessibilité l'école des Rabats et que nous allons terminer l'accessibilité de l'école Velpeau.

Nous allons voter par chapitre, Pierre Médan a la parole pour vous le présenter.

(Il est procédé à un vote chapitre par chapitre. Chaque chapitre recueille 42 voix pour et 7 voix contre).

- 3 - Adoption du taux des trois taxes directes locales.

(Rapporteur : M. MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 abstentions.)

M. FEUILLADE : Juste une question liée aux taux : cela concerne la réforme qui doit intervenir concernant les valeurs locatives, je pense que cela intéresse nombre de nos concitoyens et notamment les commerçants et les petits artisans...

M. SERIN : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. FEUILLADE : Nous sommes en séance publique et je pense qu'il est important que les Antoniens aient une réponse publique ce soir : cette réforme des valeurs locatives doit normalement rentrer en vigueur et être appliquée à partir du 1^{er} janvier 2016, on nous dit ce soir que peut-être elle serait reportée en 2017, elle va avoir des conséquences très lourdes pour certains petits commerçants. On nous dit que ça peut aller jusqu'à 50, 60 voire dans certains secteur 250% ! Donc je crois qu'il est important que nous intervenions pour que ces gens soient informés de ce qui va leur tomber dessus à partir de 2016.

M. le Maire : En effet, la réforme est reportée. Je n'ai pas d'antenne particulière auprès du Gouvernement mais j'ai lu comme vous dans la presse qu'elle était reportée. Je pensais qu'elle le serait parce que les commissions départementales, en tout cas celle des Hauts-de-Seine mais je suppose que c'est la même chose dans les autres commissions départementales des impôts directs, se sont prononcées contre le résultat de la réforme.

Pourquoi ce résultat ? D'abord ce résultat était une augmentation des bases locatives des petits commerçants et une baisse légère des bases locatives des bureaux. En gros, les bureaux dans les Hauts-de-Seine représentent plus de 80% de l'ensemble des bases, ce n'est pas pareil en Lozère évidemment, les commerçants représentent 5 à 6%, et comme la

réforme s'est faite -à l'époque personne ne s'en est aperçu- sur la valeur réelle des loyers, il se trouve que les loyers réels des petites surfaces sont plus élevés généralement que ceux des grandes surfaces. Quand vous louez 20 000 ou 30 000 mètres carrés, vous payez moins cher au mètre carré que si vous louez 20 mètres carrés surtout si les 20 mètres carrés sont rue Mounié. Et comme les commerces sont surtout en centre ville, ils payent plus cher que des bureaux situés à la périphérie.

Ceci avait visiblement échappé au législateur mais ça n'a pas échappé aux services fiscaux qui ont fait des simulations et celles-ci nous ont fait remarquer que les résultats étaient difficiles à supporter. Donc les représentants des communes, et bien sûr aussi ceux des contribuables, ont pris position très fortement contre les effets de cette réforme et ont demandé au Gouvernement et aux députés de revoir le mode de fixation des bases, notamment en appliquant éventuellement un coefficient correcteur aux bases des petites surfaces. Mais on va voir ce que le Gouvernement va décider, la balle est dans son camp. Il a apparemment décidé de reporter la réforme pour trouver des solutions permettant d'en limiter les effets défavorables aux petits commerçants.

- 4 - Fixation de divers tarifs municipaux non soumis aux taux d'effort.

(Rapporteur : Monsieur MEDAN)

M. MEDAN : Je ne vais pas revenir sur toutes les pages mais je reviendrai sur une question qui a été posée par Pierre Rufat lors de la commission des finances sur les points n°42, 43, 44 et 45 du grand tableau que vous avez en page 4 : c'est simplement une petite coquille, en fait ce sont les fréquentations inférieures à 5000 ; en 43 vous avez les fréquentations supérieures à 5000 ; en 44 : c'est les fréquentations inférieures à 5000 ; et en 45 : les fréquentations supérieures à 5000. Il

s'agit de 2 éléments : occupation du sol sans location pour le deux premiers et occupation du sol avec location pour les deux seconds : ce sont simplement des coquilles sur les inférieurs et supérieurs. Voilà la réponse à votre question.

M. RUFAT : J'ai vu la correction qui a été envoyée par courrier électronique le lendemain et c'est une augmentation de 2,57% pour les tarifs, c'est pour revenir à la discussion à la fois sur le budget et sur le compte administratif...

M. le Maire : C'est moins qu'à Paris.

M. RUFAT : Paris est aussi un département.

Mme HAGEL : Puisque vous parlez de Paris, pour les terrasses closes et couvertes à Paris et par rapport à Antony, au mètre carré annuel, les terrasses coûtent entre 38 € et 131 €, à Paris qui est une ville qui bien évidemment n'a pas de commerces, est très défavorisée à ce niveau-là, le prix du mètre carré commence à 371 € pour la catégorie la plus basse et ça va jusqu'à 2099 €.

M. le Maire : Et vous trouvez que c'est bien ?

Mme HAGEL : Je trouve qu'à Antony la location de terrain public dans le centre ville est très bon marché.

M. le Maire : Les commerçants vous écoutent en ce moment.

Mme HAGEL : Je dis que c'est bon marché, je ne dis pas que je suis contre, je dis juste que c'est bon marché.

M. le Maire : Alors merci de votre compliment !

(Vote à main levée : les tarifs 4-01 sont adoptés à l'unanimité.)

4.02 :

M. FEUILLADE : J'ai une remarque sur l'article 5 concernant les friteries ambulantes. Ce sont, si j'ai bien compris, des friteries haut de gamme, des hamburgers, etc... c'est assez clinquant, moi j'appelle ça des

baraqués à frites mais en anglais, apparemment on dit un « foodtruck ». A priori, je n'ai rien contre les baraques à frites, ça peut être sympa, par contre ce qui me semble inapproprié, c'est un des endroits où vous voulez installer cette friterie, au bout de la rue Pierre Cot, aux Morins, c'est un quartier où l'on rencontre justement des difficultés liées à ce type de consommation. On y trouve des rassemblements nocturnes ou en soirée, des déchets partout, comme il faut faire passer tout ça, ça sirote un peu fort et donc il y a des consommations d'alcool, des cris, des tumultes, etc... Nous vous avons saisi là-dessus, Monsieur le Maire, donc vous n'êtes pas sans savoir les problèmes rencontrés dans ce quartier avec ce type de comportement, et vous nous proposez d'installer tous les jours, jusqu'à 22h, samedi et dimanche compris, la livraison quasiment à domicile, à proximité. Je pense que c'est un mauvais choix que d'installer cette baraque à frites à côté de la rue Pierre Cot. Je pense que vous allez aggraver les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui...

M. LEGRAND : Ce sont les jeunes des Morins qui nous l'ont demandé.

M. FEUILLADE : C'est bien la seule réponse favorable que vous apportez dans cette cité depuis longtemps !

M. HUBERT : En premier élément de réponse, vous avez une vision très négative sur ce sujet ! Il se développe depuis plusieurs années une offre qualitative, c'est comme dans tout domaine, il y a une offre de qualité restreinte mais une offre de qualité élevée se développe depuis plusieurs années, c'est bien notre objectif que de permettre essentiellement aux salariés du secteur qui réclament ce type de services de pouvoir y accéder en journée et éventuellement aux riverains en soirée.

Deux éléments qui permettront sans doute de vous rassurer sur les nuisances que vous évoquez : des critères très stricts seront appliqués sur la sélection des candidats et permettront de limiter l'offre à une offre qualitative.

Deuxième élément de réponse : c'est quelque chose qui en effet répond à une demande, on n'est pas sur une idée sortie du chapeau, et de toute façon il n'y aura pas de vente d'alcool.

Mme DELPECH : Juste une question : vous avez exprimé les tarifs en euros par mètre carré, cela fait qu'on ne peut pas les comparer aux tarifs de l'année dernière qui étaient par stand.

M. le Maire : Je pense que c'est une question à poser en commission et vous aurez la réponse en commission.

M. RUFAT : Elle a été posée et je crois avoir eu la réponse.

M. HUBERT : Effectivement, la réponse a été donnée, l'augmentation moyenne est de 2,57 et quelque.

(Vote à main levée : les tarifs 4-02 sont adoptés par 44 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.)

4.03 : Tarifs de l'animation musicale à l'espace Vasarely

Mme CHARRIER : Je voulais dire à propos de l'espace Vasarely que c'est un espace qui vient d'ouvrir et qu'il faut apprendre à bien utiliser de part et d'autre, c'est-à-dire de la part du personnel de Vasarely comme de la part des usagers et des personnes qui louent les salles.

J'ai deux points à signaler : le premier concerne l'entretien, je n'insisterai pas puisque cela a déjà été évoqué précédemment, vous êtes au courant...

M. le Maire : Oui.

Mme CHARRIER : Deuxième point : la convivialité. En effet, s'il est nécessaire que nul ne soit gêné par les groupes se rencontrant à la sortie des réunions, il est quand même un petit peu préjudiciable et pour le moins un petit peu désagréable que ces groupes soient chassés si rapidement, on leur demande de sortir, ils sont invités à sortir rapidement pour ne pas faire de bruit. C'est la même chose devant la porte d'entrée,

alors qu'ils ne sont pas directement sur la porte, on les incite à aller un peu plus loin. Je crois qu'il y a une vigilance de la part du personnel et c'est bien, il faut qu'il soit vigilant, mais il faudrait aussi penser au plaisir que les Antoniensi ont à se rencontrer et parfois à échanger entre eux sans nuire aux autres.

M. le Maire : Les Antoniensi apprécient Vasarely, c'est ce que vous dites. Ce n'est pas ce que disait Madame Le Bris qui disait que c'était surdimensionné et trop luxueux pour eux !

Mme CHARRIER : Ce sont deux choses différentes : Apprécier ce qui est fait et avoir conçu en ce qui nous concerne au préalable d'autres projets. Maintenant le projet est réalisé, il est réalisé, autant en profiter et bien en profiter.

Mme LEON : Je dirai simplement qu'il est bien prévu que Vasarely ferme à 23h, quand on dit 23h, c'est parce que le personnel ne part pas à 23h, il doit faire sa ronde, etc...

Mme CHARRIER : Ce n'était pas du tout à 23h, c'était pendant les heures de service.

Mme HAGEL : Quand trois personnes sortent d'une réunion et s'arrêtent, c'est là qu'est le problème, quand les gens sortent de réunion et sont dans les couloirs, ça gêne c'est vrai, mais dans l'escalier aussi on leur dit de s'en aller, alors ce n'est pas pour moi ce qu'on appelle une Maison des Associations parce que dans une Maison des Associations, on devrait pouvoir rester un moment... Moi, ce qui m'est revenu s'est passé à 20h ou 21h, ce n'était pas du tout tard le soir.

D'autre part, sur le tarif, les Antoniensi sont allés demander le tarif en disant que c'était pour une association, et on leur a dit que c'était payant. Il faudrait quand même que les choses soient bien claires, qu'on dise que dans la Maison des Associations c'est payant dans certaines conditions, à savoir si elles font payer l'entrée. Mais dans le cas où c'est une

association qui fait une réunion publique et libre d'accès, il n'y a pas de salle à payer.

Mme LEON : Pour toutes les associations Antoniennes c'est gratuit. On vous demande un peu de vigilance, en effet le personnel qui est aussi nouveau dans cet espace est peut-être un peu perdu mais quand il y a des choses à demander, on demande au directeur ou à nos services et peut-être que le personnel a mal répondu, ça arrive parfois, ils ne sont pas encore très bien habitués. Mais pour toute association Antonienne, c'est gratuit, pour des concerts également parfois, il y a une caution pour l'utilisation de la cuisine mais c'est partout pareil.

Mme DELPECH : Je voudrais intervenir sur les tarifs de location des studios. En commission, vous nous avez dit que ces tarifs étaient similaires à ceux pratiqués alentour, nous avons regardé le tarif horaire pratiqué par les studios du réseau 92 : La majorité des studios sont largement inférieurs à 12 € de l'heure pour les habitants de la ville. Cela va de 2,50 € de l'heure à Issy-les-Moulineaux à 6 € pour Chaville et Gennevilliers ; 7 € les 2 heures à Colombes, 8 € à Chatenay-Malabry ; 9 € à Rueil et à Sceaux ; etc... De plus, vous proposez un tarif réduit pour les détenteurs de la carte Onze, donc à des jeunes, qui s'élève à 10 € de l'heure. C'est bien trop cher et nous voterons contre ces nouveaux tarifs.

Mme ROLLAND : En ce qui concerne les studios, en effet, on a fait cette comparaison sur les studios environnants et non pas à Issy-les-Moulineaux et autres, on s'est basé sur ce qu'on a vu à Châtenay, en effet Châtenay est un tout petit peu moins cher mais ils sont intégrés au Conservatoire, donc la structure est un peu différente, les services ne sont pas les mêmes non plus et les plages horaires non plus.

En ce qui concerne Sceaux, Sceaux est un peu plus cher et il est très difficile aussi de comparer exactement puisqu'après il y a des locations à l'heure pour les groupes individuels et en plus des forfaits, notre idée,

c'est de favoriser au maximum les jeunes comme je l'ai expliqué à la commission, favoriser au maximum les jeunes, les formations en groupe et ceux qui sont fidèles et qui prennent par exemple des forfaits puisqu'on arrive avec ceux qui prennent des forfaits à des tarifs pour les groupes jusqu'à 9,50 € de l'heure, compte tenu de la qualité du matériel qui va être mis à leur disposition, je pense que vraiment, on est dans des tarifs plus que raisonnables pour la prestation qui va être offerte à ces jeunes.

M. le Maire : Et avec la carte du Onze, c'est moins cher.

Mme ROLLAND : Oui, on arrive à 10 € de l'heure pour un groupe.

M. le Maire : Nous votons donc sur le 4.03.

(Vote à main levée : les tarifs sont adoptés par 42 voix pour et 7 voix contre.)

4.04 : Tarifs et adoption du règlement intérieur des salles municipales.

M. le Maire : Qui veut intervenir sur les salles municipales ? Personne ? Donc nous votons.

(Vote à main levée : les tarifs sont adoptés par 47 voix pour et 2 voix contre.)

M. le Maire : Nous en avons terminé avec les tarifs.

- 5 - Octroi de la garantie communale à Antony Habitat pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 46 logements sociaux aux 80 et 96 rue Adolphe Pajeaud.

(Rapporteur : Monsieur MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Comme toujours nous voterons la garantie d'emprunt pour des logements d'Antony Habitat. Reste cependant que nous nous interrogeons sur l'intérêt pour Antony Habitat et les Antoniens de recourir

à la VEFA car dans cette affaire, la réalisation de logements sociaux est soumise aux aléas du marché immobilier privé et aux résultats financiers du promoteur. Cette opération a pris beaucoup de retard.

De plus, ce programme ne profite aucunement de votre générosité car si le coût des logements privés a bénéficié d'une baisse sensible grâce aux 2 M€ que vous avez accordés généreusement au promoteur, celui-ci s'est bien gardé de répercuter sur le logement social les 2 M€ qu'il a reçus de votre part. Il a maintenu les prix des logements sociaux au coût initial. Donc vous n'avez contribué qu'à financer la baisse des logements privés pour le promoteur et pour la promotion immobilière.

M. le Maire : C'était l'objet de cette demande.

M. FEUILLADE : C'est ce que je voulais vous entendre dire devant tout le monde en public.

M. le Maire : C'est de permettre la vente de logements libres, bien sûr, dans une conjoncture qui a été plombée par la loi Duflot. Il fallait faire démarrer l'opération.

M. FEUILLADE : Je le sais bien, je voulais vous le faire dire, vous financez la promotion immobilière.

M. le Maire : Par contre votre position contre la VEFA va à l'encontre de toutes les règles des technocrates du parti socialiste qui veulent imposer aux promoteurs de mettre des logements sociaux dans tous leurs programmes. Là, Monsieur Feuillade, vous n'êtes pas en ligne avec vos amis.

M. FEUILLADE : Vous êtes toujours dans la provocation ; donc je vais vous répondre pareillement : je ne crois pas que je sois socialiste. C'est la première réponse.

Quant à la VEFA, j'ai fait une proposition qui d'ailleurs a été reprise autrefois par le représentant de l'Etat à Antony Habitat, dans ce cas-là, je suis pour que la VEFA soit inversée, que ce soit les offices HLM qui

fassent la VEFA et qui vendent les logements privés. Et vous verrez que ça fera baisser le prix du marché.

M. LEGRAND : On a bien négocié avec Antony Habitat à 3000 euros le mètre carré ! C'est une bonne affaire pour l'office HLM.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas ce que j'ai dit, une fois encore vous n'avez pas compris ce que j'ai dit !

M. MEUNIER : Bien sûr, nous voterons cette opération et je partage les remarques formulées par Jean-Marc Feuillade sur la VEFA. Je voudrais rajouter une chose : je voudrais rappeler que cette opération au final ne créera pas un seul logement supplémentaire sur la ville. En effet, ce qui n'est pas dit dans votre rapport, c'est que cette opération servira à compenser une partie des logements sociaux que vous vous apprêtez à démolir au 6 rue Robert Scherrer et avec le porche de l'Allée de l'Esterel.

Mme HAGEL : C'est très bien de construire du logement social sauf que notre grand problème sur notre ville, c'est qui fait les attributions et dans quelle transparence ? C'est tout ce que j'avais à dire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 6 - Attribution d'une indemnité de conseil à verser au trésorier principal de la commune.

(Rapporteur : Monsieur MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix pour et 1 abstention)

- 7 - Demande de remise gracieuse pour le régisseur titulaire de la régie d'avances temporaire séjour Croatie – juillet 2014.

(Rapporteur : Monsieur PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 8 - Antonypole : Adoption de la convention-cadre d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts de Seine (EPF 92) et délégation du droit de préemption à l'EPF 92.

(Rapporteur : Madame BETOUATI)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Quelques remarques et quelques interrogations : Premièrement, on observe une discordance entre la délibération et la convention au niveau des dates et des délais. La délibération nous parle d'une échéance en 2020 et la convention nous parle d'une durée de 7 ans. Si on fait les comptes, 2015 + 7, ça fait 2022, c'est une petite discordance qu'il faudrait peut-être corriger, ou tout du moins adapter. C'est un détail que je voulais souligner.

Plus au fond concernant cette délibération, on souhaiterait savoir ce qui justifie la reprise par l'EPF 92 de la gestion des locaux acquis et qui étaient jusqu'alors gérés par la ville. C'est la ville qui avait la gestion de ces locaux.

Sur le fond, concernant Antonypole puisque c'est bien de cela dont il s'agit en vérité au travers de cette convention, on voudrait que les Antoniens sachent enfin où en est le projet d'aménagement, quelles suites seront données à la concertation et au projet qui avait été présenté en 2013, les nombreux habitants qui avaient participé et qui avaient porté sur le registre n'ont jamais eu de retour de cette concertation alors que l'on voit que vous avez des projets puisqu'on a vu tout à l'heure, -et c'est dans le document du budget- qu'on allait étudier dès cette année l'éventuel transfert du Centre Technique Municipal dont il me souvient que le projet qui avait été présenté en 2013 envisageait le transfert toujours à Antonypole mais sur un autre secteur au fond de la rue Harmel ou quelque chose comme ça.

Concernant la ligne verte, je parle de la ligne 18 qui doit desservir Antonypole, la Société du Grand Paris annonce une concertation publique à partir du 4 mai prochain, du 4 au 22 mai, elle informe que 6 réunions seront organisées dans les villes concernées par cette ligne. Ce que l'on aimerait savoir, c'est comment la ville d'Antony entend associer les Antoniens, les inviter à participer largement à cette concertation puisque le projet d'Antonypole et le projet de ligne 18 sont extrêmement importants pour le devenir de la ville d'Antony et du sud de cette ville dans les prochaines années.

Comment entendez-vous présenter les projets qui sont dans vos tiroirs pour Antonypole et comment entendez-vous inscrire la population dans cette démarche participative de concertation ?

Il s'agit d'une convention très provisoire puisque l'EPF 92 est légalement absorbé dans l'EPF...

M. le Maire : Et alors ? Les conventions restent.

M. FEUILLADE : Je ne vous ai pas dit le contraire...

M. le Maire : Cela va durer 7 ans, quoi qu'il arrive.

M. FEUILLADE : 5 ou 7, vous nous direz tout à l'heure. En fait on ne sait pas très bien. Si c'est 7, il faut corriger la délibération, si vous ne la corrigez pas, ce n'est plus 7 ans mais 5 ans.

M. le Maire : On signe pour 7 ans.

M. FEUILLADE : D'accord, mais ça doit être concordant entre la convention et la délibération. Si c'est 7 ans, mettez 2022.

M. le Maire : On signera la convention.

Mme BETOUATI : Concernant votre premier point, la gestion des locaux par l'EPF 92, effectivement la convention initiale qui avait été signée en mars 2010 prévoyait l'acquisition par l'EPF 92 des locaux et la gestion de ces mêmes locaux par la ville. Et l'avenant prévoyait quant à lui l'acquisition et la gestion des locaux par l'EPF 92. La convention que l'on

propose au vote d'aujourd'hui en fait prévoit et l'acquisition et la gestion par l'EPF 92. Parce qu'en fait, le statut juridique de l'EPF 92 prévoit que les immeubles acquis par l'EPF 92 soient également gérés par cette entité. Donc on s'y soumet tout simplement. Nous, nous n'étions pas dans l'illégalité, simplement la convention prévoyait cela, aujourd'hui le cadre juridique nous amène à changer. Donc on restera là-dessus.

Ensuite, pour ce qui est du point concernant la concertation, effectivement, il y a eu une concertation qui a été lancée il y a quelque temps auprès des habitants d'Antony et à proximité d'Antonypole, cette concertation est toujours d'actualité, c'est-à-dire que les points où les souhaits des habitants seront pris en compte, et ce n'est pas fini, ça continue, d'autant plus que vous avez parlé de la concertation qui sera lancée par la MGP, donc la ville d'Antony est intégrée dans cette concertation, nous y serons, c'est la continuité de ce qui a été lancé il y a quelque temps.

Et pour ce qui est du pourquoi signer une convention avec l'EPF 92 alors qu'il sera peut-être absorbé par l'EPF Ile-de-France, tout simplement parce que la convention tombe en mars 2015, donc il faut qu'on continue à travailler sur le secteur d'Antonypole. C'est pourquoi on relance une nouvelle convention.

M. le Maire : La convention prolonge la précédente mais permet d'ouvrir davantage encore les acquisitions. C'est facile à comprendre, ce n'est pas la peine de réfléchir comme vous le faites.

M. RUFAT : On essaye de comprendre parce que la ville va perdre de l'argent dans l'affaire, on a aussi entendu cela. En percevant les loyers, aujourd'hui on gagne de l'argent, demain ce sera l'EPF, donc on gagne plus d'argent en percevant les loyers et en payant les taxes alors que demain ce sera l'EPF, on va perdre davantage...

M. le Maire : Oui mais on n'a pas le choix. Il est propriétaire, il fait ce qu'il veut...

M. RUFAT : Oui, enfin vous étiez moins passif tout à l'heure...Mais pourquoi prolongez-vous de 7 ans alors que vous savez bien que l'EPF 92 va être absorbé...

M. le Maire : L'absorbant reprend les engagements de l'absorbé, c'est comme ça dans tout droit commercial.

M. RUFAT : Donc vous ne renégociez pas avec l'EPF régional ?

M. le Maire : Bien sûr que non. Pourquoi voulez-vous que l'on renégocie alors que l'on vient d'obtenir 50 M€ ?

Mme HAGEL : Ce qui nous fait nous poser des questions, c'est que vous nous demandez aujourd'hui de voter un chèque en blanc et ça nous gêne un peu.

M. le Maire : Qui vous a donné la parole, Madame Hagel ? L'article 20 ne vous permet pas de prendre la parole toute seule. Je veux bien vous donner la parole mais soyez brève.

Mme HAGEL : J'ai dit ce que j'avais à dire.

(Vote à main levée pour la convention : 42 voix pour et 7 abstentions.)

(Vote sur le droit de préemption délégué à l'EPF : unanimité.)

- 9 - Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2014.

(Rapporteur : Monsieur MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 10 - Avis de la Ville d'Antony sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre.

(Rapporteur : Madame COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Il s'agit là d'un dossier un peu technique et je vais donc essayer de vous le rendre plus facile : la Bièvre fait 36 kms de long, elle va de Guyancourt à Paris, son bassin versant est de 246 kilomètres carrés, et bien qu'il ne soit pas grand, il s'étend sur 5 départements et 57 communes, ce qui fait beaucoup d'intervenants.

Comme vous le savez, cette rivière a été fortement modifiée et canalisée depuis des siècles et complètement artificialisée au cours du siècle dernier à partir d'Antony jusqu'à Paris. Elle était devenue un égout et avait été recouverte en raison de sa mauvaise odeur. Elle ne se jette plus dans la Seine à Paris mais en fait dans les égouts. Par contre, en cas de fortes pluies, elle est détournée depuis environ 50 ans dans une conduite à partir de Fresnes qui la conduit dans la Seine à Choisy-le-Roi. La Bièvre a provoqué de nombreuses inondations en raison notamment de l'imperméabilisation progressive de son bassin versant. Pour y remédier, plusieurs bassins d'orages et autres bassins enterrés ont été creusés par différents maîtres d'ouvrage ou collectivités. Et il s'est avéré nécessaire de coordonner les actions de tous les acteurs concernés pour assurer la maîtrise du fonctionnement du cours d'eau, limiter au maximum les apports d'eau et les ruissellements pour éviter les inondations. Et l'autre but était de rendre à la Bièvre son caractère de rivière propre dans le but de pouvoir la remettre à l'air libre sur le plus de tronçons possibles entre Antony et Paris.

Aussi a-t-il été décidé il y a une douzaine d'années d'élaborer un SAGE porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, le SMBVB.

Sur le plan administratif, le SAGE est adopté par une Commission Locale de l'Eau puis approuvé par arrêté préfectoral. Il comporte un PAGD, un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, et un règlement opposable aux tiers.

Qu'est-ce que ça donne pour Antony ? Pour Antony, le Plan Local d'Urbanisme devra intégrer certaines contraintes, toute nouvelle installation, ouvrage, travaux ou opération qui impactent les prélèvements ou rejets dans le bassin versant doivent être compatibles avec le SAGE. Il s'agit notamment de ne pas créer d'obstacle au bon écoulement des eaux. Une zone non-constructible devra être respectée de part et d'autre de la Bièvre sur une largeur de 6 mètres de part et d'autre de son axe et nous devons inscrire le cours de la Bièvre dans le plan annexé à notre PLU.

Un autre but du SAGE est de rendre les berges de la Bièvre et de ses affluents le plus naturels possibles, cela va se faire pour le Ru des Godets dans les années à venir.

Le SAGE prévoit la protection des zones humides et des zones naturelles d'expansion de crue. Il n'y a pas de zone d'expansion de crue à Antony, par contre nous avons des zones humides, notamment la réserve naturelle de la Bièvre ou le Bassin de la Noisette qui devront être préservés.

Un autre item : vérifier la conformité des rejets des eaux usées en les séparant des eaux pluviales. A Antony, c'est fait systématiquement. Pour les nouvelles opérations, c'est au moment du permis de construire, pour les bâtiments existants, publics ou privés, nous avons réalisé des contrôles depuis plusieurs années et il nous reste en fait quelques habitations à contrôler.

Enfin, pour les nouveaux projets, il faut dans la mesure du possible retenir totalement les eaux de pluie à la parcelle, par exemple ça a été fait au Parc des Alisiers, ou bien il faut créer des bassins de rétention ou créer des zones d'infiltration pour ne rejeter que 0,2 litre par seconde et par hectare. Pour Antony tous nos nouveaux équipements ont un bassin de rétention, c'est le cas du cinéma, du gymnase Tabarly, de l'Espace

Vasarely. Pour le nouveau gymnase La Fontaine il est prévu de ne rejeter aucune eau dans la Bièvre.

Voilà, je vous ai donné un aperçu des enjeux et il est demandé au conseil d'émettre un avis favorable au SAGE de la Bièvre.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, c'est une importante délibération dont le caractère technique ne doit pas nous faire oublier les enjeux. La Bièvre est un territoire où se développent des écosystèmes très spécifiques que nous avons l'obligation de sauvegarder pour les générations futures.

Mais nous devons aussi être attentifs à ce Schéma d'Aménagement et de Gestion pour bien d'autres raisons, notamment parce que nos rivières représentent la vie mais également la mort. Des avantages mais aussi des dangers, et que nous savons maintenant mais en partie seulement contenir. Les risques demeurent importants face à une urbanisation effrénée. J'en veux pour preuve le chantier sur le terrain de l'ex IUFM qui comprend des immeubles avec des parkings sous-terrain. Deux étages étaient initialement prévus mais la raison l'a emporté, il n'y aura qu'un étage, auquel s'ajouteront la piscine et la fosse de plongée. Du béton, du béton, du béton !

Or c'est un périmètre qui longe la Bièvre canalisée. Si depuis de longues années, le débat fait rage à Antony sur l'emplacement réel de ce cours d'eau, néanmoins personne ne niera qu'il est proche de ces futures constructions. La circulation des eaux fluviales et pluviales dans ces parcelles demeure compliquée et difficile à totalement maîtriser. Il nous faut être extrêmement vigilant. Cette vigilance, le SAGE nous la demande en nous demandant d'inclure dans notre PLU des nouvelles contraintes.

Monsieur le Maire, ces contraintes n'existant pas aujourd'hui, avez-vous au moins interpellé le SAGE en amont avant la mise en route de ce projet ? Je vois que vous riez, Monsieur le Maire, mais ce n'est pas drôle, nous ne serons peut-être plus là mais si un jour, il y a des inondations sur

le secteur... je suis désolée, je vous pose une question, nous vous posons une question : avez-vous consulté le SAGE avant la mise en route de ce projet qui densifie et imperméabilise tout le secteur ?

Mme COTTENCEAU : Nous n'avons pas entendu parler au SAGE du projet Pajeaud.

Mme HAGEL : Donc ce projet a été construit sans que les mesures élémentaires aient été prises en matière de protection des habitants.

Nous voterons néanmoins cette délibération.

M. RUFAT : Simplement pour constater que le PLU de la ville doit être conforme au SAGE et on voit bien que la conformité au SAGE sera comme la conformité qui sera appliquée pour la Métropole. Vous êtes tout-à-fait capables d'imposer vos décisions du PLU quand vous en avez la volonté politique.

Mme COTTENCEAU : La volonté générale de faire la rétention à la parcelle est quand même effective. C'est déjà un progrès énorme et je vous rappelle que le SAGE ne prévoit pas de zone d'expansion de crue depuis Antony jusqu'à Paris. Ce n'est pas possible. S'il y a des crues, il faut qu'elles se répartissent ailleurs.

M. RUFAT : Il y a les Alisiers...

Mme COTTENCEAU : Non, aux Alisiers, c'est l'eau de pluie qui tombe sur le terrain.

M. RUFAT : C'est aussi une zone d'expansion.

Mme COTTENCEAU : En cas d'orage local, rue Maillard et pour les bâtiments d'Antony Habitat.

M. RUFAT : Cela a aussi cette fonction à petite échelle, cette fonction-là.

M. le Maire : Pour répondre à Mme Hagel, la législation actuelle n'oblige pas du tout à saisir le SAGE pour une opération comme celle de Pitch qui est trop petite pour cela. S'il y avait 1.000 logements, il aurait peut-être fallu le saisir dans le cadre de la loi sur l'eau mais ce n'est pas le cas.

Mme HAGEL : Le problème, c'est que ce ne sont pas seulement des logements, il y a aussi la piscine.

M. le Maire : Mais ça ne suffit pas, la loi ne l'impose pas.

Mme HAGEL : C'est dommage.

M. le Maire : Et pourtant la loi impose beaucoup de choses et de contraintes en France, mais pas celle-là. Le jour où vous serez au pouvoir, ce sera...encore pire ! Mais comme ça n'est pas demain la veille si j'en crois les dernières élections, nous pouvons être tranquilles !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité)

- 11 - Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une demande de permis de construire concernant le nouveau groupe scolaire Dunoyer de Ségonzac situé avenue Lavoisier à Antony.

(Rapporteur : M. LE BOURHIS.)

(Lecture du rapport de présentation)

M. Le BOURHIS : Je précise que le projet a été retenu à l'unanimité par le jury.

Mme CHARRIER : Ce sont des choses qui ont peut-être déjà été dites mais que j'ai envie de redire, et par ailleurs j'ai des questions :

Bâtir une école et construire un centre de loisirs, c'est construire l'avenir et nous adhérons à un tel projet. Nous rappelons cependant ce que nous avons déjà dit : Nous regrettons qu'une fois de plus vous ayez choisi de privilégier les promoteurs immobiliers aux dépens de l'espace offert aux élèves. En effet, alors que vous aviez pour une fois du foncier disponible, vous avez fait le choix d'un projet contraint dans sa surface, je sais que vous direz le contraire mais le projet est réellement contraint, et contraint les architectes, qui ne comporte pas de cour de récréation en rez-de-chaussée et pas d'espaces verts.

Ce choix, nous le contestons. Cette nouvelle école viendra remplacer

l'école Dunoyer de Ségonzac. Nous demandons que les locaux actuels de ce groupe scolaire situé en plein coeur du quartier Guillebaud soient réhabilités pour en faire une maison de quartier, un centre culturel, c'est-à-dire un lieu de rencontres dont les habitants de ce quartier ont véritablement besoin aujourd'hui.

Nous tenons aussi à rappeler devant le conseil que le problème d'accès à cette école pour les résidants du quartier Guillebaud n'est toujours pas en voie de résolution. Nous l'avons déjà abordé en conseil précédemment mais il n'y a pas eu de solution apportée à part une révision de la carte scolaire que M. Le Bourhis avait avancée mais ça nous semble une solution tout-à-fait insuffisante vu le problème qui est réellement posé.

En effet je rappelle que le tunnel utilisé pour passer sous les voies est insalubre, l'accès en est rendu difficile pour les poussettes et les fauteuils roulants, et de surcroît très souvent les élèves lycéens et collégiens trop pressés préfèrent traverser les voies plutôt que de le prendre.

Résoudre ces problèmes demande du temps et il serait souhaitable de ne pas attendre un accident pour envisager de se confronter réellement à cette question.

Donc ma question est la suivante : où en sont vos projets ? Une étude sérieuse est-elle en cours pour résoudre ce problème ?

M. LE BOURHIS : Nous avons eu l'occasion de parler déjà de ce sujet. L'étape que l'on voit aujourd'hui avec la demande de permis de construire et le choix qui a été fait préalablement d'une école et d'un architecte est le résultat d'une longue concertation qui a été faite avec tous les utilisateurs. Tous les gens qui étaient concernés, vous-même également, avez participé au jury et au travail en commission, et vous savez très bien qu'il était très important pour les utilisateurs et pour la ville de donner une visibilité à cette école et de ne pas la laisser où elle était parce qu'elle n'était pas connue ; elle n'avait pas de sens ou plutôt elle avait un sens

qui enfermait les gens dans ce quartier. Donc là, vraiment, c'est donner une respiration à cette école et la mettre en lien avec le reste de la ville, ce qui n'était pas le cas avec l'implantation précédente de cette école.

On a aussi avec ce nouvel équipement une construction qui va être particulièrement performante sur le plan écologique.

En ce qui concerne le problème d'accessibilité de l'école, on peut dire deux choses : d'une part cette école va permettre de désengorger un certain nombre d'autres écoles par des modifications de carte scolaire. C'est quelque chose de très important et c'est pour cela que l'école est plus imposante, il y a un plus grand nombre de classes que l'école existante. On va pouvoir désengorger d'autres écoles qui sont très contraintes ; ces anciennes écoles ont été construites à une autre époque et même si l'on cherche à les agrandir, les espaces communs comme les cours de récréation, comme la restauration, comme les besoins nouveaux en bibliothèques, en salles informatiques, n'ont pas de réponse dans ces anciens bâtiments. C'est pour cela que c'était également important de trouver une solution avec un nouvel équipement bien dimensionné.

Le problème de l'accès en ce qui concerne les poussettes et les gens qui éventuellement seraient en fauteuil est réalisé au prix d'un détour, je le concède très facilement, et ce qu'il faudra faire effectivement, c'est rénover, réhabiliter le passage qui se trouve sous les voies et ce travail devra être fait en concertation avec la SNCF.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

TRAVAUX – CONTRATS

- 12 - Construction du complexe sportif La Fontaine : Adoption de l'avenant n° 1 pour le lot 5 – Chauffage – Ventilation – Plomberie passé avec la société Chauffage et Entretien.

(Rapporteur : M. LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 13 - Adoption de l'avenant N° 1 au marché de travaux d'entretien et de modernisation des installations d'éclairage public – de signalisation lumineuse tricolore et d'équipements annexes de la ville passé avec le Groupement solidaire SATELEC/BOUYGUES Energie et Services dont le mandataire est la société SATELEC.

(Rapporteur : M. FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : Délibération adoptée à l'unanimité.)

- 14 - Adoption de conventions financières et de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le Sipperec pour les études et les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique des communications électroniques dans divers secteurs de la ville d'Antony – Programme 2015.

(Rapporteur : Mme LEMMET)

M. le Maire : En fait ces travaux-là sont terminés mais il y a trois nouvelles rues qui sont entrées dans le domaine public il y a un an et qu'il faut maintenant traiter.

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Il y a en fait deux délibérations, nous allons voter pour les deux en même temps.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité.)

M. le Maire : C'est la première fois que l'on vote à l'unanimité sur une délibération de ce type. Je remarque avec satisfaction qu'une fois que c'est terminé, vous êtes d'accord. C'est comme pour le cinéma.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

- 15 - Approbation de l'attribution d'un fonds de concours de la communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre à la commune d'Antony pour le fonctionnement du complexe sportif Eric Tabarly et du stade Georges Suant.

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : La communauté d'agglomération - on le verra demain pour ceux qui sont au conseil communautaire de la CAHB - a décidé d'aider les communes membres dans la conjoncture difficile que nous impose l'Etat à financer leur fonctionnement sans avoir forcément à augmenter les impôts. Pour Antony nous avons les reins solides, ce n'est pas toujours le cas de toutes les villes des alentours, par conséquent la CAHB décide d'aider un tant soit peu ces communes en leur offrant, si elles le souhaitent, un fonds de concours de 200.000 € destiné à les aider à faire fonctionner leurs équipements, en l'occurrence elle a choisi les équipements sportifs, ce qui fait plaisir à Gilles Le Lamer.

Donc je vous propose d'accepter ce cadeau que nous fait la CAHB. Monsieur Rufat, vous demandez la parole, vous êtes contre ce cadeau ?

M. RUFAT : J'accepte évidemment l'argent, pas de souci pour ça, mais dire que c'est un cadeau, c'est une façon indirecte de parler, parce que ce sont quand même nos impôts versés à la CAHB. Donc c'est un cadeau un peu étonnant.

Ce que je voulais dire sur cette délibération, c'est que la CAHB a décidé de mettre 1,2 M€ dans ce fonds réparti à 200.000 € par ville. Toutes les villes ont la même somme, on explique que ce n'est pas une subvention pour payer la totalité, c'est limité à 200.000 parce que certaines villes ont proposé comme dépenses juste 212.000 €, donc vous ne pouvez pas payer davantage, elles ne peuvent pas faire de bénéfice sur la

subvention.

Donc 200.000 pour toutes les villes, et ce qui est intéressant dans la répartition des charges des autres communes, c'est qu'Antony est largement au-dessus de toutes les autres communes. Je pense même si j'ai bien lu la délibération que vous allez présenter demain que le complexe Tabarly est presque à lui tout seul aussi onéreux à l'entretien que la totalité des équipements sportifs de chacune des autres villes : Bourg-la-Reine : 500.000 € ; complexe Tabarly d'Antony : 600.000 € à lui tout seul ...

M. le Maire : Mais Bourg-la-Reine n'a pratiquement pas d'installations sportives, elle souffre moins.

M. RUFAT : Oui mais toutes les communes ont 200.000 € ...

M. le Maire : Mais Antony est beaucoup plus grand.

M. RUFAT : 500.000 € pour Georges Suant, ce sont des sommes qui correspondent à la totalité de Châtenay-Malabry. Et tout à l'heure quand vous avez dit que nous disions que c'était clinquant et démesuré, on en trouve ici une traduction dans le fonctionnement ...

M. le Maire : Georges Suant, c'est clinquant ? Dites-le plus fort pour que les sportifs vous entendent !

M. RUFAT : Dans le fonctionnement on trouve une traduction ...

M. le Maire : Vous trouvez que c'est trop cher, qu'il y a trop de personnel à Georges Suant ? Le fonctionnement c'est le personnel, vous trouvez qu'il y a trop de personnel ?

M. RUFAT : Dans le fonctionnement la ville d'Antony met dans ses deux établissements autant d'argent que les autres communes pour la totalité de leur subvention.

M. le Maire : On offre plus de services que les autres, en tout cas dans le domaine sportif.

M. RUFAT : Mais on n'a que 200.000 € comme les autres.

M. le Maire : Oui. La CAHB donne la même chose à tout le monde et il est clair que pour une petite ville comme Bourg la Reine ou Sceaux, cela fait trois fois plus que pour nous. C'est la fibre sociale de la CAHB.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

PERSONNEL

- 16 - Modification du tableau des effectifs.

(Rapporteur : M. SERIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 17 - Adoption d'une convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie pour le transfert de gestion des secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour les agents du Centre de Samoëns.

(Rapporteur : M. SERIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

SPORTS

- 18 - Attribution de subventions aux associations sportives.

(Rapporteur : M. LE LAMER)

M. LE LAMER : Avant de vous présenter la délibération, je voudrais faire deux petits commentaires : j'ai affaire à des clubs d'une grande civilité, je l'ai déjà dit en commission des sports mais je souhaite le répéter devant le conseil municipal : les clubs sportifs, c'est aussi ma mission de délégué aux sports, ont bien compris que la ville les aidait dans la limite de ses possibilités mais qu'il ne fallait pas faire de projets pharaoniques et leurs demandes de subvention ont été raisonnables.

Dans le même esprit je veux dire que certains clubs ont carrément demandé, parce qu'ils avaient moins de besoins en personnel ou en trésorerie, d'avoir moins de subvention. Je souhaite leur tirer un coup de chapeau.

Ceci étant signalé, je vous sou mets les attributions de subventions que nous pouvons leur attribuer cette année, pour information encore sachez qu'en 2013 le montant global des subventions avait été de 1,162 M€, l'an passé il a été de 1,149 M€, et cette année il est de 1,169 M€. La seule différence est liée au fait qu'un club l'an passé n'avait pas eu le temps de faire un certain nombre de demandes de subventions et de ce fait avait été amputé et s'est retrouvé dans le rouge. Donc nous avons rétabli les choses pour cette année.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 19 - Adoption de conventions et d'avenants définissant les modalités d'utilisation de subventions municipales versées à différentes associations sportives.

(Rapporteur : M. LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : J'aurais pu intervenir sur la délibération précédente, j'interviens sur celle-là car il s'agit de toute façon de subventions et de conventions pour le sport : je voulais souligner le travail de certaines associations qui font des projets d'ouverture vers la ville que ce soit envers les maternelles, les élémentaires, les centres municipaux de loisirs ou autre, et je trouve que la ville a tout-à-fait raison de défendre ces projets et de les soutenir.

Je serai un peu plus réservé sur les projets qui sont recentrés sur le club. Si c'est pour faire de la compétition ou de la sur-compétition, ce n'est peut-être pas l'objet d'un soutien de la ville. La subvention est une chose,

et les projets que l'on soutient en plus devraient selon moi être des projets d'ouverture sur la ville, ceux-là sont tout-à-fait défendables.

M. le Maire : Vous votez quand même pour l'ensemble des projets ?

M. RUFAT : Bien sûr. Ce n'est pas qu'on en fasse trop ou pas assez, c'est une demande des Antoniens, c'est une des associations sportives les plus importantes et vitales pour la ville, donc c'est bien que la commune les soutienne. Je le dis très régulièrement dans les associations où l'on peut se rencontrer, c'est une partie de l'aide que la commune confère aux clubs. Les prêts en nature des locaux sont aussi une aide indirecte de la ville et c'est normal que la ville le fasse.

M. le Maire : Merci pour votre contribution.

M. LE BOURHIS : Je veux aller dans le sens de Pierre Rufat, ce sont des interventions dans les écoles qui sont très appréciées par les enfants, par les enseignants et par les parents.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

AFFAIRES DIVERSES

- 20 - Attribution de subventions aux associations non sportives.

(Rapporteur : Mme LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Un commentaire et une question. Je commence par la question : la subvention qui vient du Département était avant une subvention que le Département donnait à chacune des associations, et puis ça a été re-centralisé et c'est la ville qui fait la répartition. Il y a des associations qui ont perdu leur subvention et d'autres qui ont gagné...

M. le Maire : C'est qu'elles ont bien voulu la perdre.

M. RUFAT : Peut-être, c'était ma question. Et puis je trouve que c'est dommage pour le club d'Astronomie qui avait une subvention départementale et qui a voulu nous faire voir l'éclipse mais qui n'a pas eu

beaucoup de chance avec le temps.

Mme LEON : Pour la météo, on n'y est pour rien, mais nous avons donné à l'euro près les mêmes subventions. Nous donnons les subventions que les clubs demandent, tout comme ils avaient demandé des subventions au Conseil Général. Nous continuons à le faire et je ferai la même réflexion que mon collègue Gilles Le Lamer pour le sport : on regarde d'un peu plus près les comptes des associations et nous leur expliquons que nous ne sommes pas là pour subventionner leur banque mais pour aider les clubs ; et solidarité oblige : il y a des associations qui ont un compte en banque bien garni et qui peuvent vraiment vivre sans subvention, en tout cas aujourd'hui.

Cette année, c'est à peu près la même chose que les années précédentes et nous continuons, ceux qui avaient une subvention du Conseil Général, c'est-à-dire du Département aujourd'hui, continuent à l'avoir.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour, 02, M. Serin et M. Néhmé, Présidents d'associations bénéficiant de subventions ne prennent pas part au vote.)

- 21 - Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre du dispositif de cohésion sociale et de réussite éducative pour 2015.

(Rapporteur : M. AÏT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Comme M. Aït-Ouaraz vient de l'expliquer, un contrat de ville est en préparation, ce qui explique qu'apparaissent dans cette délibération une évolution des objectifs et des actions de la politique de la ville. Si l'on compare avec la délibération qui avait été proposée l'an dernier, on a un peu de mal à s'y retrouver parce qu'il y a des orientations

différentes avec les trois piliers dont vous venez de parler.

Cette évolution, demandée par le Gouvernement, met l'accent sur le développement économique, l'emploi, et l'insertion dans le monde du travail, ce qui n'était pas le cas précédemment dans les actions qui avaient lieu dans le cadre de la politique de la ville, et ce dont le quartier du Noyer Doré a véritablement besoin. Vous vous êtes donc approprié cette demande gouvernementale et nous vous appuyons dans cette démarche.

Depuis des années, nous demandons, et quand je dis « nous », c'est l'opposition et les parents d'élèves au sein de la caisse des écoles, d'avoir une vision globale du financement de la politique de la ville. Le budget global était important, M. Aït-Ouaraz en a rappelé le montant : 2,589 M€, et il est difficilement lisible en raison des financements croisés, Etat-Région-Conseil Général-Ville, de la répartition des subventions entre ce qui relève de la politique de la ville stricto sensu, de la réussite éducative et du droit commun. Ces différents chiffrages qui jusqu'à présent nous ont toujours été fournis séparément donnent une impression d'opacité préjudiciable aux actions qui sont conduites.

En conséquence nous avons demandé d'avoir une présentation globale de ces financements et de ces répartitions des subventions. Vous avez promis lors de la commission qui s'est réunie hier de clarifier ces financements pour la fin de l'année 2015. Nous prenons donc acte de votre engagement.

M. AÏT-OUARAZ : Juste pour vous remercier de votre soutien. Vous avez raison, c'est un vrai micmac administratif, on a un peu de mal à s'y retrouver, mais nous, on s'y retrouve très bien, c'est pour cela que nous pensons que le prochain contrat de ville sera très clair et pertinent pour notre quartier. On vous a présenté hier une première ébauche de budget général et comme promis, on vous communiquera dès qu'on a des

retours de l'Etat le détail des financements.

M. le Maire : M. Aït-Ouaraz et Mme Covi ne prennent pas part au vote puisqu'ils sont présidents d'associations.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 02 Ne Prennent Pas Part au Vote).

- 22 - Adoption de conventions et d'avenants définissant les modalités d'utilisation de subventions municipales versées à différentes associations non sportives.

(Rapporteur : Mme LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Comme vient de l'énoncer Mme Léon, cette délibération porte sur les conventions entre la ville et des associations. On a quand même été un peu surpris parce qu'il est quelque peu étonnant dans cette période de baisse des subventions de voir apparaître de nouvelles associations. Et sur cette délibération, il y a deux nouvelles associations sur sept, ce qui risque de fragiliser les associations déjà implantées, d'aboutir à des doublons préjudiciables à l'efficacité des actions.

La commission Politique de la ville qui s'est réunie hier soir à notre demande a apporté des explications et un certain nombre d'éclaircissements, ce qui va nous permettre de voter cette délibération.

Cependant, il est nécessaire que les associations présentant des demandes de subventions importantes prennent le soin d'être rigoureuses dans le libellé de leurs actions. Cela a été corrigé depuis puisque nous avons fait la remarque hier, mais pour prendre l'exemple de l'association Nouvelles Dimensions qui véritablement a procédé à un copier-coller pour deux actions dont l'action du théâtre social, c'était vraiment « limite » parce que pour une action on ne voyait ni l'activité dans son originalité et

sa spécificité ni d'ailleurs la spécificité du public puisqu'il s'agissait de jeunes de 8 à 20 ans, « jeunes de 8 à 20 ans », c'est quand même bien vague comme action !

Donc je pense que là, pour que la crédibilité de ces actions soit maintenue, ce qui est indispensable, il faut que les libellés soient faits correctement.

Nous souhaitons aussi que les associations de la politique de la ville présentent aux membres du conseil municipal le bilan qualitatif et quantitatif annuel qu'elles élaborent d'ailleurs pour leurs financeurs, ce qui permettra à chaque conseiller municipal de voter en connaissance de cause.

M. AÏT-OUARAZ : Quelques compléments d'information sur deux conventions de l'association « Nouvelles Dimensions », on a apporté des compléments de réponse et on veillera à ce que ce type de ...

Mme HAGEL : Ce n'est pas exactement ce qu'a demandé Marité. Elle a demandé qu'on puisse avoir communication des rapports annuels.

M. AÏT-OUARAZ : Laissez-moi terminer pour que je vous réponde !

M. le Maire : D'ailleurs vous n'aviez pas la parole.

M. AÏT-OUARAZ : J'étais en train de parler ; je voyais vos gestes d'ailleurs charmants, c'est pourquoi je me suis arrêté pour vous donner la parole, mais laissez-moi terminer et vous aurez l'ensemble de la réponse. Donc par rapport à Nouvelles Dimensions, les modifications ont été apportées. Et deuxième élément de réponse : vous demandez qu'on communique les rapports d'activité pour que les élus puissent voter en connaissance de cause. Chaque association produit un rapport d'activité et ce que l'on fera par ailleurs cette année, fin 23 juin, ce sera une journée dédiée à ce sujet autour d'un événement qu'on appelle la CLIP, avec signature du contrat de ville où les différentes associations auront la possibilité de présenter leurs actions, notamment aux financeurs. Nous

pensons que c'est une très bonne initiative pour rendre ces actions plus concrètes.

M. le Maire : Ne votent pas M. Serin, Mme Covi et M. Aït-Ouaraz en tant que présidents d'associations.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix pour, 03, ne prennent pas part au vote)

- 23 - Adoption du programme d'action relatif aux subventions régionales de fonctionnement au titre de la politique de la ville pour 2015.

(Rapporteur : M. AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 24 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions départementales de fonctionnement au titre de la prévention de la délinquance et de la sécurité pour 2015.

(Rapporteur : Mme SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Nous avons eu une commission très intéressante et je dois dire que notre groupe est particulièrement sensible à ces problèmes et tient à la fois à être informé et même au-delà, à pouvoir participer. Hier à la commission la presque totalité de notre groupe était présente. Vous nous présentez dans cette délibération un panel d'actions concernant différents publics. Nous partageons totalement ce souci d'intervenir en amont pour des jeunes très déstructurés. Des séjours éducatifs sont proposés à ces très jeunes déjà engagés dans des problématiques lourdes. Ces séjours fortement encadrés peuvent effectivement permettre de remettre du cadre, ce qui est essentiel pour ces jeunes.

En revanche, et compte-tenu de l'importance de ces problèmes et des risques que ces jeunes posent à eux-mêmes et à la collectivité, on peut aisément conclure que ce travail doit se faire au long cours et non pas simplement lors de ces séjours ou activités très limités dans le temps. Il nous semble important de reconnaître ici le travail du service de la médiation et de dire que pour nous il est fondamental et indispensable que des moyens adéquats et suffisants lui soient alloués.

Nous voterons bien évidemment cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 25 - Adoption d'un avenant n° 2 au marché négocié sans mise en concurrence passé avec la société METEOR Network relatif à la maintenance des installations wifi des différents sites de la ville.

(Rapporteur : M. LIMBORG)

(Lecture du rapport de présentation)

M. LIMBORG : Pour information on a prévu d'installer 17 bornes dans tout le bâtiment sur les trois niveaux : les loges, l'accueil, les studios, la salle de spectacle. Ce sera vraiment une connexion de grande qualité, avec des systèmes de sécurité, pare-feu, la recherche anti-criminalité. Toutes les sessions de tous les utilisateurs seront stockées pendant un an pour le cas où il faudrait faire une réquisition judiciaire.

M. le Maire : Est-ce surdimensionné ?

M. RUFAT : J'ai fait mes commentaires en commission, on vous les a peut-être rapportés.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité)

- 26 - Acquisition d'une licence IV pour permettre son maintien sur la commune d'Antony.

(Rapporteur : M. HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. HUBERT : Je rassure M. Feuillade : cette licence IV, ce n'est pas pour la donner à une friagerie.

M. ARIPA : Je suis très étonné que la mairie intervienne sur cette cession. A priori, si j'ai bien compris, la personne qui veut vendre ne trouve pas acquéreur ?

M. le Maire : Si. C'est comme une préemption.

M. ARIPA : Il y avait acquéreur ?

M. le Maire : Oui.

M. ARIPA : Et la ville préfère faire une préemption ?

M. le Maire : L'acquéreur était à Garches. Il voulait ouvrir un café. Le maire de Garches m'a appelé pour me demander de laisser partir la licence, je n'ai pas accepté.

M. ARIPA : D'accord, mais il n'y avait pas de repreneur sur la ville d'Antony ?

M. le Maire : Non, malheureusement.

M. HUBERT : Un repreneur a besoin d'une licence IV à partir du moment où il implante un projet d'installation d'un bar. Si vous implantez votre bar et que vous n'avez pas de licence, vous avez toutes les chances de vous planter. Le problème est la disponibilité d'une licence à partir du moment où vous implantez votre établissement. Donc l'objectif est de pouvoir faciliter la mise à disposition de la licence pour un commerçant qui souhaiterait s'implanter sur la commune afin qu'il en dispose facilement. Ce n'est pas une procédure « exotique », la mairie de Bourg-la-Reine par exemple a procédé à l'achat de deux licences IV et en a revendu une il y a quelques jours.

M. ARIPA : Si vous parlez de cette licence, le prix de vente était inférieur à 10.000 €

M. HUBERT : Il était de combien, le prix de vente sur Bourg-la-Reine ?

M. ARIPA : Il a été vendu 8.000 €.

M. HUBERT : Oui, la gamme de prix est entre 8.000 et 16.000 €. Cela fait l'objet d'une négociation, 10.000 € n'est pas un mauvais prix, c'est même plutôt un bon prix.

M. ARIPA : C'est vous qui avez parlé de Bourg-la-Reine ; le prix était inférieur à 10.000 €.

M. HUBERT : Oui mais le coût d'une licence dépend aussi de son lieu d'implantation.

M. le Maire : Antony est un peu plus cher que Bourg-la-Reine.

M. ARIPA : Quoi qu'il en soit, personne aujourd'hui ne veut prendre cette licence. C'est la mairie qui la prend, dans l'attente de l'aménagement urbain. Je voterai contre car je ne suis pas persuadé que la mairie ait intérêt à promouvoir des établissements qui vendent de l'alcool. Et je ne suis pas du tout certain que le prix de vente soit bon. A mon avis, on va perdre de l'argent là-dessus. On joue avec l'argent public.

M. HUBERT : 10.000 €, c'est un bon prix. De toute façon les conditions économiques d'achat dépendent du lieu et du moment où on l'achète. Vous parlez d'une différence de 2.000 € et l'achat s'est fait à une période que l'on ne connaît pas.

M. ARIPA : Quoi qu'il en soit, personne peut-être n'achètera cela ?

M. HUBERT : Je vous ai déjà expliqué ce qu'il en est : quand vous voulez installer un bar, vous attendez pour exploiter votre installation d'obtenir la licence IV ? Non, vous l'obtenez et vous lancez tout-de-suite votre projet.

M. ARIPA : On en reparlera quand on la revendra.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix pour et 1 voix contre.)

- 27 - Prise en charge des dépenses par la ville dans le cadre des

relations d'amitié avec des villes étrangères.

(Rapporteur : M. HUBERT)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité.)**

**- 28 - Fixation du montant des bourses de l'Aventure et de la
Création pour l'année 2015 (1^{er} jury)**

(Rapporteur : M. PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Je ferai la même remarque que précédemment : nous n'avons aucune information sur ces projets. Je vais soumettre une idée : peut-être que le fait de réunir une commission, certes c'est coûteux, c'est long, mais on pourrait peut-être avoir un petit papier expliquant en quoi consistent les projets, ne serait-ce que pour stimuler notre intérêt.

M. PASSERON : Votre remarque est tout-à-fait intéressante et d'ailleurs on prévoit de mettre en ligne les projets sur le futur site internet où il y aura une rubrique Jeunes très dynamique. On essaiera de valoriser ces projets. Dans l'ordre d'inscription également, dans les rapports vidéo – photo qui sont faits, c'est aussi prévu.

Mme HAGEL : C'est une très bonne initiative mais on vous avait demandé la même chose l'an dernier : juste une phrase sur ce qu'est le projet dans la délibération. Une phrase simplement. Souvent on peut donner au moins le thème ...

M. PASSERON : Pour l'un de ces projets, il s'agit d'un disque.

**(Vote à main levée sur les Bourses de l'Aventure : délibération
adoptée à l'unanimité.)**

**- 29 - Fixation du montant des bourses du dispositif « Cap sur le
monde » pour l'année 2015 (1^{er} jury)**

Vote à main levée sur le Cap sur le Monde : délibération adoptée à

l'unanimité.)

- 30 - Communication du rapport annuel de la sous-commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

(Rapporteur : Mme BENOIT)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Juste une brève intervention puisque c'est évoqué dans le bilan concernant la MDPH : l'instruction de ces dossiers relève du CCAS mais c'est la MDPH qui instruit, donc le département. Juste une remarque : actuellement la MDPH rencontre des difficultés énormes dans le traitement des dossiers, difficultés qui vont jusqu'à l'interruption des prestations aux bénéficiaires notamment la PCH. Les renouvellements de la PCH sont interrompus et les gens n'en bénéficient plus pendant plusieurs mois. Tout cela à cause manifestement de difficultés de service. Je vous le dis parce que j'en suis moi-même victime dans ma famille. Je traite cela un peu quotidiennement et une personne que je connais bien, qui est allocataire, a vu momentanément son allocation PCH interrompue. Et quand on appelle le conseiller MDPH, il nous répond que maintenant c'est au Conseil Général et au Conseil Général on nous dit qu'il y a une interruption, que la personne recevra son allocation, elle ne la perdra pas, mais au bout de plusieurs mois.

Il faut savoir par exemple que pour instruire des dossiers MDPH actuellement, ça va jusqu'à 17 mois d'attente pour que le dossier soit traité. C'est le sens de mon intervention : puisque nous avons une conseillère générale ou départementale dans notre conseil, peut-on intervenir pour que le Conseil Général veille ? Je ne pense pas que ce soit un manque de moyens, ce sont des difficultés de recrutement des instructeurs médecins, ergothérapeutes, etc... Sauf que cela conduit des citoyens d'Antony et d'ailleurs à voir leurs prestations interrompues. C'est

quand même très grave.

Mme BENOIT : Je ne pense pas que cela mette autant de temps que cela. Je connais aussi quelqu'un qui en bénéficie et ça n'a jamais pris autant de temps. Par contre pour tout ce qui est carte, macaron, oui, ça met 16 à 17 mois à l'heure actuelle par manque de médecins comme vous venez de le préciser, mais pour la PCH, non, le délai n'est pas aussi long.

A la base, si le dossier a été fait en temps et en heure, il n'y a pas d'interruption. Parmi toutes les personnes que j'ai rencontrées depuis un an, il n'y a pas eu d'interruption au niveau de la PCH.

M. FEUILLADE : Alors je vous donnerai des exemples.

Mme BENOIT : Oui, pas de souci.

Mme CHARRIER : Comme souvent les bilans des actions donnent lieu à des bilans d'autosatisfaction, si on lit ce rapport, on voit apparaître toutes les actions qui ont été faites et on ne peut que s'en louer. Mais nous sommes en 2015 et à Antony la mise en accessibilité n'est pas encore achevée. Si ce bilan met en évidence ce qui a été fait, il reste discret sur ce qu'il reste à faire. Le nombre de voies conformes est de 58%, ce qui veut dire que 42% des voies ne le sont pas encore. Essayez de vous promener en fauteuil rue Auguste Mounié ou de traverser la passerelle des Baconnets et vous comprendrez que l'accessibilité n'est pas pour tous. Les voies nécessitant des modifications représentent encore 32% des voies. Le nombre de feux rendus accessibles est de 48. Mais combien y a-t-il de feux sur Antony ?

Quant aux établissements recevant du public, si les constructions récentes sont aux normes, c'est bien le moins, un établissement accueillant du public comme par exemple l'Espace du Noyer Doré avec ses quatre étages n'a pas encore d'ascenseur. Je l'ai signalé d'ailleurs à M. le Maire dans la commission d'accessibilité.

Il est demandé à la ville, c'est un point supplémentaire, d'intervenir fermement auprès des commerçants pour que le maximum d'entre eux acceptent de faire des travaux de mise en accessibilité, trop de marches à l'heure actuelle ou même de petits dénivelés en interdisent encore l'accès aux fauteuils.

Mme BENOIT : Comme on l'a précisé dans la charte « Ville Handicap », il y a le projet ADAP où les commerçants ont entre 3, 6 et 9 ans pour réaliser les travaux ; donc maintenant c'est à eux de remplir leur dossier et de le faire parvenir afin d'avoir les dérogations nécessaires.

Mme CHARRIER : Oui mais ce que je disais, c'est qu'ils vont peut-être être réticents et ne pas voir l'intérêt, donc la mairie peut jouer un rôle d'incitation encore plus forte.

M. SERIN : Il y a un vrai problème lié à des problèmes techniques. Les petites surfaces n'ont pas les moyens de faire les 5% de pente nécessaire. Vous ne pouvez pas le faire, techniquement ce n'est pas possible, vous avez énormément d'endroits où ce n'est pas techniquement possible, ou à des prix trop élevés.

M. HUBERT : Un certain nombre d'entre eux ont déjà engagé les travaux nécessaires, mais comme le dit M. Serin, le problème pour les autres est aussi un problème de coût. Ce n'est pas de la mauvaise volonté.

Mme DELPECH : C'est dommage que ce point arrive en fin de conseil parce que c'est vraiment un point très important. La loi du 11 février 2005 avait fixé la date limite du 1er janvier 2015 pour mettre tous les locaux recevant du public aux normes d'accessibilité. Si des progrès importants ont été faits, le rendez-vous a été manqué en France, pour preuve le rapport du Commissariat aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe en date du 17 février dernier. Celui-ci interpelle notre Gouvernement sur les situations je cite « inquiétantes et paradoxales » que vivent les personnes en situation de handicap en France.

Qu'en est-il sur Antony ? Tout d'abord la sous-commission accessibilité créée depuis 2007 n'a toujours pas de représentant venant du conseil des séniors. Je prends donc le relais de mon collègue M. Edouard qui vous avait déjà fait cette demande deux fois lors de la mandature précédente.

Concernant la voirie : si on approche les 100% de traversées rendues accessibles, moins de 60% des voies sont conformes et surtout pour les voies nécessitant des travaux importants, 3 seulement sur 35 ont été réalisées cette année, 0 l'année dernière et 0 l'année d'avant. A ce rythme-là, dans dix ans les travaux ne seront toujours pas terminés !

Quant aux bâtiments publics, vous vous précipitez sur l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui vous permet avec la création des agendas d'accessibilité programmée d'étaler les travaux sur 3, 6 ou 9 ans supplémentaires. Nous le regrettons fermement comme le regrette aussi Alain Rochon, Président de l'association des paralysés de France qui considère qu'avec les dérogations et exceptions que contient cette ordonnance, il s'agit d'un véritable retour en arrière de plus de 40 ans.

En page 6 vous détaillez les bilans de contrôles des parcours d'accessibilité. Pour celui du 5 mai 2014 à la Croix de Berny, la conclusion était que la quasi totalité des travaux de voirie dépend du conseil départemental. Quelle démarche avez-vous entreprise auprès du conseil pour améliorer l'accessibilité ?

Mme BENOIT : En ce qui concerne le département, du fait qu'il va y avoir la rénovation de la RD 920, les travaux seront effectués à ce moment-là. Parce que mettre des bandes podotactiles ou faire les travaux au niveau des trottoirs, ce serait dommage du fait qu'ils seront redémolis d'ici quelque temps. Il faut savoir aussi qu'à certains endroits sur la RD 920 les bornes podotactiles ne restent pas parce que certains commerçants mettent des produits toxiques pour nettoyer ... Je parle de la RD 920 et de la rue du Nord. Donc c'est vrai que ça décolle les bornes podotactiles.

Mme DELPECH : Merci. Pour le parcours du 6 juin 2014, vous avez détecté onze points à modifier. Dans quels délais comptez-vous réaliser ces modifications ? Il aurait été utile de le mentionner dans le rapport. Je parle de celui du 6 juin.

M. SERIN : C'est une discussion à avoir en commission.

Mme BENOIT : Nous sommes allés refaire un tour : la plus grande partie des travaux ont été faits. Avec M. Fouquet nous avons fait tout le quartier. Nous sommes allés re-visionner le quartier, il y a eu des avancées, ça se fait petit à petit et on essaye de faire un maximum en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap.

Mme DELPECH : Merci. Dans l'ensemble de votre rapport, l'accessibilité...

M. le Maire : Attendez, on ne va pas relire le rapport ! Il y a une commission pour cela, il fallait y aller.

Mme DELPECH : Mais c'est important pour les Antoniens ...

M. le Maire : Je sais bien mais on n'est pas là pour réexaminer tout le rapport.

Mme DELPECH : Il faudrait mettre ce point un peu plus tôt dans la séance. Je n'en ai plus pour longtemps.

M. le Maire : Vous savez que j'ai le droit d'interrompre ou bien de vous demander de conclure. Le tribunal ne m'a pas retiré ce droit.

Mme DELPECH : J'ai deux points très importants : dans votre rapport il y a beaucoup de secteurs concernant l'accessibilité mais rien sur le logement social ...

M. le Maire : Non, ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme DELPECH : Bon. Dernier point : Il s'agit du fonctionnement de la Maison Départementale ...

M. le Maire : Ce n'est pas non plus à l'ordre du jour.

Mme DELPECH : Si, parce que c'est un point qui est abordé

systématiquement à la commission Handicap et à la dernière encore, à chaque fois il est signalé qu'il y a des mois d'attente, 18 mois d'attente pour établir un dossier de prestation de compensation du handicap, 12 mois d'attente pour l'allocation d'adulte handicapé ...

M. le Maire : Cela, on le savait.

Mme DELPECH : Mais ça ne figure pas dans le rapport et ça devrait y figurer, on en parle à chaque fois. Donc on compte sur Mme Bergerol pour intervenir avec force au sein du prochain conseil départemental pour augmenter le budget de la MDPH, recruter du personnel et ...

M. le Maire : Mais là, vous sortez complètement du sujet. Je me dois maintenant de vous interrompre.

Mme DELPECH : Mais c'est un problème d'accessibilité.

M. le Maire : Non, c'est hors sujet.

Mme DELPECH : Quand il y a des problèmes, il faut savoir les évoquer.

M. le Maire : Non, ce n'est pas le sujet.

Mme DELPECH : C'est bien de l'accessibilité quand même ?

M. le Maire : On parle de la ville, pas du Conseil Général.

Mme DELPECH : Cela concerne les personnes handicapées sur Antony.

M. le Maire : Alors, parlez d'Antony. La MDPH n'est pas à Antony.

Mme DELPECH : Les dossiers, ce sont bien les Antoniens qui les envoient. Donc ça concerne les Antoniens handicapés.

Mme BERGEROL : Ce sera à l'assemblée des élus, aux futurs élus suite aux élections de dimanche qu'il appartiendra de traiter le problème.

M. le Maire : Je voudrais quand même vous dire que malgré tous vos reproches, nous avons mis en accessibilité toutes les traversées piétonnes, il y en avait 1.000 et toutes maintenant sont mises en accessibilité ou en voie piétonne.

Nous avons investi l'an dernier 1 M€ pour les rues et encore 1M€ cette année sur la mise en accessibilité des écoles. Vous ne l'avez pas dit tout

à l'heure mais l'école Velpeau et l'école des Rabats ont été mises en accessibilité ou seront mises en accessibilité pour 800.000 € chacune. Et vous avez noté que nous avons construit beaucoup d'équipements nouveaux, de ce fait, il n'y a plus beaucoup d'équipements anciens à équiper. La mairie l'est déjà, beaucoup d'écoles le seront, et à part l'Espace du Noyer Doré que vous avez cité, et à part également l'Espace Lionel Terray qui a aussi des imperfections, la plupart des autres équipements sont maintenant accessibles parce qu'ils sont quasiment tous neufs. C'est tout.

Donc vous nous reprochez d'investir trop, d'investir de manière excessive, en tout cas quand on investit, les équipements sont accessibles.

Mme BENOIT : C'est vrai qu'on parle de tout ce qui ne va pas mais ça aurait été bien aussi que vous remarquiez les choses qui ont été faites depuis un an...

M. le Maire : Mais l'opposition est partielle.

Mme BENOIT : A la base, le CCAS a accompagné des personnes en situation de handicap à la Chorale de Paris, il les emmène régulièrement en sortie, de même que Percujam, et il y a eu aussi une conférence sur l'autisme. De ce côté-là on veut sortir les personnes en situation de handicap de l'isolement. Il faut aussi parler de temps en temps de ce qui est bien.

M. le Maire : Et ils sont allés aussi à Kerjouanno.

M. COLIN : Sur le handicap, je suis très heureux qu'on aborde cette question en conseil municipal et que vous soyez passionnés par la question ; je peux vous dire qu'à Antony, au niveau municipal et au niveau de la commission Charte Handicap, il y a un travail très important qui a été fait depuis des années et Valérie Benoit en est témoin, vraiment ce travail avance. Alors vous n'étiez pas à la commission, je veux dire que sur ce dossier très précis du handicap, il y a un investissement énorme

qui est fait. Par ailleurs vous êtes invités très cordialement à la commission, on ne va pas refaire un débat de commission maintenant mais il y a des choses qui ont été faites, et il y a un véritable enthousiasme pour ceux qui travaillent dans ce domaine. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Maire : Nous arrivons maintenant au dernier point de l'ordre du jour .

- 31 - Adhésion de la Ville au groupement d'intérêt public Maximilien, portail de dématérialisation des marchés publics franciliens.

(Rapporteur : M. LIMBORG)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : J'ai aussi compris que l'un des intérêts était d'accroître la compétition et d'avoir accès à davantage d'entreprises.

M. LIMBORG : Exactement. En ce moment 17.000 entreprises sont référencées et si l'entreprise se référence bien dans son domaine d'activité, il y a des alertes et elle recevra automatiquement tous les marchés publics qui correspondent à son domaine d'activité. C'est une énorme différence parce que les PME et les TPE n'ont pas le temps d'aller cliquer sur tous les sites des villes pour savoir si les marchés correspondent à leur domaine de compétences. Donc on attend des retours en hausse.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

M. le Maire : Félicitations à M. Limborg.

Aucune question écrite ni aucune question orale n'est posée.

(La séance est levée à 1h15.)